

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DU 5 MARS 2007**

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 22 février 2007, accompagnée d'un ordre du jour comportant 75 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 2 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 36 présents

Présidence de Mme HOUDART, Bourgmestre faisant fonction  
M. MILLER, M. BIEFNOT, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONTJ.P.,  
Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, M. DEPLUS, Échevins  
M. BARVAIS, Président du CPAS  
~~M. BEUGNIES, M. DIRUPO, M. BAILLY,~~ M. COLLETTE, Mme OUALI,  
~~M. DEBAUGNIES,~~ Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR,  
M. DEL BORRELLO, ~~Mme COUSTURIER,~~ M. DE PUYT, M. MANDERLIER,  
M. LECOCQ, ~~M. MERCIER W., Mme POURBAIX,~~ Mme MERCIER A.M.,  
~~M. LAFOSSÉ,~~ Mme MOUCHERON, M. DUQUENNE, M. HAMBYE, M. MUZALIA  
WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, ~~M. TONDREAU,~~  
Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART,  
Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, Mme. DEJARDIN, M. TOUBEAU, Conseillers  
et M. Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Si vous le voulez bien, je vais vous demander de prendre place, on va commencer nos travaux. Permettez-moi d'excuser l'absence de M. Willy MERCIER, Mme Nicole COUSTURIER et M. Emmanuel TONDREAU. Il y a quelques points qui sont remis, à savoir : les points 24, 63, 64 et le 75 point 2). On va commencer nos travaux par notre ordre du jour. Je dois excuser également l'absence du Secrétaire communal, M. Bernard VANCAUWENBERGHE qui est absent pour raison de maladie, il était souffrant cet après-midi et donc je vous prie de bien vouloir l'excuser, c'est très rare quand il est absent donc on a une pensée pour lui.

1<sup>er</sup> objet : Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la Ville pour l'année 2005. Secrétariat C/01

Mme MERCIER, Conseillère : Je n'aurai ici qu'une petite intervention, elle concerne la page 10 mais j'y tiens quand même parce qu'on y traite de la conception de supports écrits davantage scientifiques dans le cadre notamment d'une collaboration avec le milieu universitaire et la réflexion sur l'évolution sociologique et le devenir de la ducasse rituelle. Personnellement, je suis très sensible à cette recherche. Je vois qu'il y a non seulement des scientifiques mais des gens d'université et je me pose la question, cette recherche est-elle chassée gardée ? Ne pourrait-on tenir au courant ceux et celles

qui sont intéressés par la question ? Moi-même, je suis interpellée par les archives du Mont de Piété, je ne sais pas dans quelle mesure on peut aller les regarder et les travailler éventuellement, celles qui traitent du mythe de St-Georges et du Dragon et je vous demande simplement pourrait-on en savoir plus ? En tout cas, cela m'intéresse vraiment, ce point là qui se trouve à la page 10 et j'en ai terminé, c'est ce que je voulais signaler.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : En fait, il y a un comité d'accompagnement qui existe pour le moment et qui travaille sur le projet du parcours d'interprétation qui va avoir lieu à l'ancien Mont de Piété. Pour l'instant il y a la Cellule Lumeçon et le Service de la Culture qui travaillent sur l'élaboration de ce projet d'interprétation. Donc, pour l'instant c'est encore à l'état d'ébauche, même si c'est une ébauche déjà bien avancée, et dans un futur, forcément, oui quand le projet sera plus finalisé, il vous sera présenté de toute façon.

Mme MERCIER, Conseillère : Oui, merci. Cela c'est déjà quelque chose, s'il nous est présenté mais on ne peut pas avoir de temps en temps quelques notions sur ce qui est fait et éventuellement être présents quand on fait une communication.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : De toute façon, les points reviendront régulièrement au Conseil communal avec notamment le projet du scénographe, etc, donc on peut l'inscrire dans les points du Bourgmestre puisque en commission, vous regrettiez qu'il y avait pour le moment moins de points Culture et on en discutera de toute façon en commission et au Conseil communal.

Mme MERCIER, Conseillère : ça va, merci.

## 2° objet : POLICE-CIRCULATION

- a) Flénu, rue du Moulin – Réglementation de la circulation et du stationnement.  
GEP 6002/FL/96

ADOPTE à l'unanimité – 1ère annexe

- b) Flénu, rue des Produits – Réglementation du stationnement et création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite. GEP 6002/FL/115

ADOPTE à l'unanimité – 2e annexe

- c) Flénu, rue du Petit Champ. Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite. GEP 6002/FL/114

ADOPTE à l'unanimité – 3e annexe

- d) Flénu, rue du Haut Flénu. Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite. GEP 6002/FL/72

ADOPTE à l'unanimité – 4e annexe

- e) Mons. Domaine des Bruyères. Instauration d'une zone 30 km/H. GEP 6002/395

M. HAMBYE, Conseiller : Au Domaine des Bruyères donc Chaussée du Roelux, 73% des habitants étaient donc favorables à cette suggestion de zone 30, nous ne pouvons qu'y souscrire, seulement dans les documents écrits qui sont dans le dossier, on voyait qu'ils souhaitaient également qu'il y ait des marquages au sol pour délimiter de manière exacte les zones de parking. J'ai été me promener hier, effectivement, il n'y a encore aucune marque au sol, je crois que ce serait intéressant de voir avec le comité de quartier comment on pourrait le faire. Et, par ailleurs, il semble qu'il y ait deux zones qui soient destinées au dépôt des débris des poubelles, je crois qu'il serait souhaitable, il suffit d'aller voir sur place, qu'on trouve un meilleur emplacement ou en tout cas un emplacement en dur qui ne fasse pas penser à, je dirai, un pays du tiers monde. Merci.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Ici, dans le point que nous abordons ici, cela concerne le marquage 30, donc ce qui est proposé, c'est qu'il y ait des marquages au sol par rapport à la zone 30...

M. HAMBYE, Conseiller : Oui, mais des marquages aussi des emplacements de parking. C'est ce que souhaitent les riverains. C'est ce que j'ai vu dans le dossier, il n'y a encore rien...

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : des marquages au sol appropriés mais par rapport à la zone 30. Mais, enfin on fera une réunion comme vous le souhaitez, on verra les citoyens pour voir leurs desiderata.

ADOPTE à l'unanimité – 5e annexe

- f) Mons, rue Roland de Lassus. Abrogation d'emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite et d'emplacements réservés aux véhicules de Police. GEP 6002/320

ADOPTE à l'unanimité – 6e annexe

- g) Jemappes, rue des Croix – Réglementation du stationnement. Création d'une zone de chargement et de déchargement. GEP 6002/J/34

ADOPTE à l'unanimité – 7e annexe

- h) Mons, rue d'Havré. Abrogation d'une zone de chargement/déchargement face aux immeubles n°s 81 à 93. GEP 6002/188

ADOPTE à l'unanimité – 8e annexe

Entrée de Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre en titre : 37 présents.

- i) Hyon, rue du Moulin au Bois – Pont du By. Adaptation d'interdiction de passage avec largeur maximale autorisée. GEP 6002/366

M. HAMBYE, Conseiller : Je connais la cascade d'Hyon. C'est un haut lieu de l'environnement local. On connaît aussi, je dirais, le relatif désinvestissement au niveau des aménagements intérieurs et des abords, je me posais la question, je vous renvoie la balle, s'il n'y a pas lieu de classer le site pour bénéficier de tous les subsides auprès de la Région Wallonne. On pourrait très bien faire une promenade sur le côté gauche et avoir un aménagement, parce que, pour l'instant, l'endroit, on ne souhaite pas le montrer aux personnes étrangères à Mons tellement cela laisse à désirer.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Pour le moment, on est dans une phase de réflexion pour voir si on peut faire quelque chose avec ce site et on a des projets qui nous ont déjà été présentés. Pour l'instant rien n'est défini à ce sujet mais on réfléchit pour le mettre en valeur en tout cas.

ADOPTE à l'unanimité – 9e annexe

- j) Mons, rue de Vérapaz et des Faubourgs. Instauration d'une zone 30 km/H. GEP 6002/465

ADOPTE à l'unanimité – 10e annexe

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Les différents budgets seront présentés après notre séance publique, juste à la fin on aura les trois budgets, celui de la Ville, du CPAS et de la Régie Foncière.

76<sup>e</sup> objet : Règlement d'ordre intérieur - ajout : ordre des Conseillers communaux au Conseil communal.

Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal Bernard BEUGNIES.  
Secrétariat

M. LECOCQ, Conseiller : Merci, Madame la Présidente. Le groupe MR a décidé, en concertation, qu'il voterait positivement le point 76 car nous sommes certains que cette précision ajoutée au règlement d'ordre et de service intérieur au Conseil communal va

dans le bon sens. Le MR étant un parti de bon sens, nous pensons que cette décision apporte la clarté nécessaire à une bonne organisation de notre Assemblée. Nous avons d'ailleurs pris place de la nouvelle manière avant le point en question. Merci.

Mme OUALI, Conseillère : Oui, donc, par rapport à cela, au niveau du groupe PS, par rapport à l'ambiance qui règne au sein de la majorité et juste pour rappel, au PS nous utilisons la technique de préséance et ce depuis bien longtemps. Donc, je voulais juste rassurer le public et les autres membres de cette Assemblée.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

M. VISEUR, Conseiller : Pour nous les groupes ont le droit de s'autogérer donc on ne doit pas prévoir un emplacement précis dans un règlement, c'est l'autogestion des groupes qui doit prévaloir à nos yeux.

ADOPTE – 11e annexe

Entrée de Monsieur BAILLY Eric, Conseiller : 38 présents.

4<sup>e</sup> objet : Remploi de fonds à concurrence de 11.952,38 € destiné à financer le raccordement des bâtiments communaux. GF 6995

ADOPTE à l'unanimité – 12e annexe

5<sup>e</sup> objet : Zone de Police – Fixation de la dotation communale 2007. GF ZP.DOT.07

ADOPTE à l'unanimité – 13e annexe

6<sup>e</sup> objet : INTERCOMMUNALE C.H.U. A. PARE MONS. Garantie par la Ville, pour un montant de 5.500.000 euros, des emprunts à 30 ans relatifs aux prochains investissements immobiliers du C.H.U. Accord de principe. Gestion f. Garantie CHU A. PARE

ADOPTE à l'unanimité – 14e annexe

7<sup>e</sup> objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – BUDGET GENERAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES – EXERCICE 2007

a) Notre Dame Messines à Mons. Avis. G.F. 79001

ADOPTE à l'unanimité – 15e annexe

b) Ste Waudru à Mons. Avis. G.F. 79002

ADOPTE à l'unanimité – 16e annexe

c) St Nicolas en Havre à Mons. Avis. G.F. 79003

ADOPTE à l'unanimité – 17e annexe

d) Sacre-Cœur à Mons. Avis. G.F. 79004

ADOPTE à l'unanimité – 18e annexe

e) Ste Elisabeth à Mons. Avis. G.F. 79005

ADOPTE à l'unanimité – 19e annexe

f) St Remy à Cuesmes. Avis. G.F. 79006

ADOPTE à l'unanimité – 20e annexe

g) St Martin à Hyon. Avis. G.F. 79008

ADOPTE à l'unanimité – 21e annexe

h) Ste Waudru à Cibly. Avis. G.F. 79009

ADOPTE à l'unanimité – 22e annexe

i) St Martin à Obourg. Avis. G.F. 79010

ADOPTE à l'unanimité – 23e annexe

j) St Denis en Brocqueroye. Avis. G.F. 79011

ADOPTE à l'unanimité – 24e annexe

k) St Martin à Ghlin. Avis. G.F. 79013

ADOPTE à l'unanimité – 25e annexe

l) St Ghislain à Harmignies. Avis. G.F. 79015

ADOPTE à l'unanimité – 26 e annexe

m) St Martin à Harveng. Avis. G.F. 79016

ADOPTE à l'unanimité – 27e annexe

n) St Martin à Havré. Avis. G.F. 79017

ADOPTE à l'unanimité – 28e annexe

o) St Léger à Havré. Avis. G.F. 79018

ADOPTE à l'unanimité – 29e annexe

p) Ste Barbe à Flénu. Avis. G.F. 79019

ADOPTE à l'unanimité – 30e annexe

q) St Martin à Jemappes. Avis. G.F. 79020

ADOPTE à l'unanimité – 31e annexe

r) St Martin à Maisières. Avis. G.F. 79021

ADOPTE à l'unanimité – 32e annexe

s) St Vincent à Mesvin. Avis. G.F. 79022

ADOPTE à l'unanimité – 33e annexe

t) St Brice à Nouvelles. Avis. G.F. 79023

ADOPTE à l'unanimité – 34e annexe

u) St Symphorien à St Symphorien. Avis. G.F. 79024

ADOPTE à l'unanimité – 35e annexe

8<sup>e</sup> objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE –  
BUDGET GENERAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES –  
EXERCICE 2007

a) EPUB de CUESMES. Avis. G.F. 79007

ADOPTE à l'unanimité – 36e annexe

b) EPUB de JEMAPPES. Avis. G.F. 79027

ADOPTE à l'unanimité – 37e annexe

c) EPUB de MONS. Avis. G.F. 79029

ADOPTE à l'unanimité – 38 e annexe

9<sup>e</sup> objet : Adoption pour les exercices 2007 et suivants des règlements taxes sur :

Mme MOUCHERON, Conseillère : En fait, c'est juste pour le vote et ce sera une abstention mais je souhaiterais l'expliquer dans mon intervention générale sur le budget.

M. VISEUR, Conseiller : C'est une abstention globale aussi, cela ne veut pas dire que nous soyons contre toutes les taxes mais dans le paquet des taxes, il y en a pour lesquelles nous nous sommes déjà prononcés par exemple 18-19) les night-shops et les phone-shops donc pour ne pas faire un débat sur chacune des taxes, on s'abstient sur l'ensemble.

1) l'enlèvement des immondices – traitement des immondices. G.F. 040/363-03

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 39e annexe

2) les débits de boissons à consommer sur place. G.F. 04001/364-12

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER,

MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 40e annexe

3) les débits de tabac. GF. 040/364-13

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 41e annexe

4) les enseignes, publicités assimilées et les cordons lumineux. GF. 040/364-22

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 42e annexe

5) les panneaux publicitaires fixes. G.F. 040/364-23

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 43e annexe

6) les mines, minières, carrières et terrils. G.F. 040/364-09

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 44e annexe

7) les centres d'enfouissement technique. G.F. 040/364-33

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 45e annexe

8) la force motrice. G.F. 040/364-03

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes

OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 46e annexe

9) la distribution gratuite d'écrits publicitaires « toutes boîtes ». G.F. 040/364-24

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 47e annexe

10) les locaux affectés à l'exercice d'un commerce. G.F. 040/367-20

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 48e annexe

11) les auditions musicales. G.F. 04002/365-01

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 49e annexe

12) les spectacles et divertissements. G.F. 04001/365-01

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 50e annexe

13) les pylônes et mâts de diffusion pour gsm. G.F. 04002/367-10

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 51e annexe

14) les dépôts de mitrailles et de véhicules usagés. G.F. 040/364-29

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 52e annexe

15) les agences de paris sur les courses de chevaux. G.F. 040/364-16

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 53e annexe

16) les exploitations de taxis – taxis équipés de la radiotéléphonie. G.F. 040/364-21

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN,

DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 54e annexe

17) les immeubles raccordables à l'égout. G.F. 040/363-08

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 55e annexe

18) les night-shops. G.F. 04004/364-48

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 56e annexe

19) les phone-shops. G.F. 04005/364-48

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 57e annexe

20) les établissements dangereux, insalubres, et incommodes ainsi que ceux visés par le permis d'environnement. G.F. 04001/364-30

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 58e annexe

21) le stationnement de taxis et voitures de louage. G.F. 040/366-08

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 59e annexe

22) les immeubles inoccupés. G.F. 040/367-15

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 60e annexe

23) les parcelles non bâties comprises dans un lotissement non périmé  
G.F. 040/367-09

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 61e annexe

24) l'évacuation des eaux usées par les égouts. G.F. 040/363-09

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 62e annexe

25) les agences bancaires. G.F. 040/364-32

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 63e annexe

26) les établissements occupant du personnel de bar. G.F. 040/364-02

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 64e annexe

27) les commerces de frites et produits chauds de consommation à emporter, situés tant en terrain privé que sur la voie publique. G.F. 04002/364-48

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE

PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 65e annexe

28) de séjour. G.F. 040/364-26

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 66e annexe

29) les logements loués meublés. G.F. 040/364-34

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 67e annexe

30) les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium. G.F. 040/363-10

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 68e annexe

31) la délivrance de documents administratifs. G.F. 040/361-04

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 69e annexe

10° objet : Adoption pour les exercices 2007 et suivants des règlements relatifs :

M. VISEUR, Conseiller : Abstention, mêmes raisons.

1) à l'impôt additionnel à l'impôt des personnes physiques. G.F. 040/372-01

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT  
ADOPTE – 70e annexe

2) aux centimes additionnels au précompte immobilier. G.F. 040/371-01

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 71e annexe

11<sup>e</sup> objet : Adoption pour les exercices 2007 et suivants des règlements redevances sur :

1) les balustrades, échafaudages, enclos, matériaux de construction, containers sur la voie publique  
G.F. 04002/366-09

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 72e annexe

2) les commerces de frites (hot-dogs, beignets, etc....) sur la voie publique  
G.F. 04001/366-09

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 73e annexe

3) la délivrance de documents administratifs. G.F. 040/361-04

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 74e annexe

4) la demande d'autorisation d'activités en application du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement. G.F. 040/361-02

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 75e annexe

5) les droits d'emplacement sur les marchés. G.F. 040/366-01

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 76e annexe

6) l'enlèvement des versages sauvages. G.F. 040/363-07

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 77e annexe

7) l'exhumation. G.F. 040/363-11

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER,

MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 78e annexe

8) le placement de terrasses, de tables et de chaises. G.F. 040/366-06

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 79e annexe

9) les prestations communales techniques en général. G.F. 040/361-48

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 80e annexe

10) les demandes d'exploiter un établissement dangereux, insalubre et incommode.  
G.F. 04001/361-02

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN,

DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 81e annexe

12° objet : Abrogation à partir du 31 décembre 2006 du règlement taxe sur :

les clubs privés. G.F. 040/364-18

ADOPTE à l'unanimité – 82e annexe

14° objet : Opération de revitalisation urbaine de l'îlot de la Place du Manège.  
Approbation du projet de convention – exécution entre la Ville et la Région Wallonne.  
3° 3° E/2007.421.076.00.ML

ADOPTE à l'unanimité – 83e annexe

Entrée de Monsieur DEBAUGNIES Alain, Conseiller : 39 présents.

15° objet : Opération de revitalisation urbaine de l'îlot de la Caserne Léopold.  
Mission d'auteur de projet. Approbation des critères de sélection qualitative et du cahier des charges et détermination du mode de passation du marché.  
3e/3° E/2007.421.076.01.ML

ADOPTE à l'unanimité – 84e annexe

16° objet : Contrat de Logement 2005-2007 – Programme fédéral de la Politique des Grandes Villes. Approbation de l'avenant. Régie foncière

Mme MERCIER, Conseillère : Il s'agit du contrat de logement 2005 à 2007. Je retiens la réhabilitation des étages inoccupés en logements de cellules commerciales, les lieux Grand'Rue et rue de la Chaussée. Beaucoup parmi nous, lors de la mandature précédente l'avait déjà proposé, tant mieux si on passe à l'acte. Mais, je me pose vraiment la question parce que on l'a proposé si souvent sans qu'on n'y fasse vraiment attention, est-ce que cela va vraiment se faire et dans quel laps de temps ? Merci.

M. HAMBYE, Conseiller : Dans le prolongement de ma collègue, je me suis posé la question suivante : ne serait pas utile d'entamer une réflexion sur un règlement communal qui concernerait uniquement la rue de la Chaussée et la Grand'Rue, puisque nous avons une pression foncière très importante ? 1 m2 commercial Grand'Rue ou rue de la Chaussée peut se vendre entre 3 et 4.000 euros. Si on ne mettrait pas comme charge d'urbanisme pour les acquéreurs qui demandent un permis, tant dans la

rénovation des espaces commerciaux, de leur imposer la construction ou la rénovation de logements mais moyennant certains critères. Il faudrait que les étages soient de plus de 75 m2 et que l'espace commercial ou le commerce n'ait pas besoin de réserve. Moyennant ces deux « réserves », je crois qu'il serait opportun d'entamer une réflexion sur l'obligation comme charge d'urbanisme, de construire des logements dans la rue de la Chaussée et la Grand'Rue quant on voit les enjeux financiers, je crois que ce pourrait être des charges d'urbanisme intelligentes. Merci.

M. BIEFNOT, Echevin : Pour répondre à Mme MERCIER, je peux l'informer que nous avons à ce stade-ci, l'accord des propriétaires et donc, ces gens sont désireux effectivement de faire procéder à cela, quant aux délais, malheureusement, je ne peux pas vous répondre mais le point le plus important est l'accord des propriétaires. Alors, pardonnez-moi M. HAMBYE mais je n'ai pas saisi le sens de votre question, j'étais occupé sur l'autre point, excusez-moi, je ne l'ai pas entendu, pourriez-vous le répéter ?

M. HAMBYE, Conseiller : Simplement, c'est une réflexion, que toute demande de permis d'urbanisme concernant la Grand'Rue et la rue de la Chaussée, soit l'occasion d'une réflexion comme charge d'urbanisme d'imposer des logements dans la mesure où les étages auraient une superficie minimum et que le commerce ou l'espace commercial n'ait pas besoin de réserve. Un commerce de chaussures ce n'est pas la même chose qu'un commerce de « loques ». Un commerce de chaussures, vous devez avoir des centaines de m2 de réserves. Si vous avez une agence de voyages ou un café au rez-de-chaussée, il n'y a pas besoin de réserve à l'étage, voilà.

M. BIEFNOT, Echevin : D'accord. C'est bien le sens que j'avais compris. En ce qui concerne déjà les dispositions qui sont en place, au niveau du RCU, c'est que selon la largeur des façades, il y a une imposition de prévoir un passage pour l'accès aux étages. Mais, bon, votre piste évidemment, puisque c'est le souhait de la Ville, c'est le souhait du Collège évidemment de pouvoir remettre du logement dans ces endroits symboliques, je pense qu'on peut effectivement essayer d'y réfléchir et d'aller un peu plus loin. Je vous dis, le RCU prévoit déjà ces dispositions en fonction, bien entendu d'une certaine largeur, je n'ai pas le montant. Il faut bien savoir que dans certains cas, vous avez parlé de types de commerces, mais il est évident que la largeur de la façade a toute son importance, sinon le magasin n'aurait plus de sens, la vitrine naturellement. Mais, pourquoi ne pas évidemment réfléchir dans le sens que vous évoquez.

17<sup>e</sup> objet : Acquisition d'un immeuble sis à Mons, Chasse Montignies, 18.  
Cellule foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 86e annexe

18<sup>e</sup> objet : Démolition – Ex-buvette d'Havré. Terrain de football – Construction de la salle omnisports. Régie foncière RF/SD/technique

ADOPTE à l'unanimité – 87e annexe

20<sup>e</sup> objet : Octroi de 2/12e provisoires à l'ASBL Office du Tourisme de la Ville de Mons (janvier-février 2007). Ratification. Tourisme 6A/B-sd 2007.02

ADOPTE à l'unanimité – 88e annexe

21<sup>e</sup> objet : ASBL « UNION MONS HAINAUT SPORTIVE ». Compte et bilan des exercices 2005 (2e semestre) – 2006 (1er semestre). Approbation.  
Gestion f. C/C2005-2006/ ASBL/003

M. HAMBYE, Conseiller : On a pu lire qu'à l'Assemblée Générale de l'ASBL Union Mons-Hainaut, il y avait un problème de régularisation suite à un problème de sécurité. Je crois que c'est réglé maintenant ? Je pense que oui ?

M. SAKAS, Echevin : En commission, je vous ai donné les documents, donc il n'y a pas de problème, on est couvert. Il y a un rapport du Commandant des Pompiers, donc il n'y a pas de problème de ce côté-là.

ADOPTE à l'unanimité – 89e annexe

22<sup>e</sup> objet : ASBL « UNION MONS HAINAUT SPORTIVE ». Budget des exercices 2006 (2e semestre) – 2007 (1er semestre). Approbation.  
Gestion f. C/B2006-2007/ASBL/006

ADOPTE à l'unanimité – 90e annexe

23<sup>e</sup> objet : Avenant n° 15 à la convention en vue de mener à bien l'action Guichet de l'Énergie. Affaires sociales

ADOPTE à l'unanimité – 91e annexe

24<sup>e</sup> objet : Cimetières communaux. Rectification des prix des concessions de terrain et des cellules de columbarium. Inhumations

REMIS

25<sup>e</sup> objet : Convention entre la Ville de Mons et la SA VISIOCOM. Mobilité/Jeunesse

ADOPTE à l'unanimité – 92e annexe

26<sup>e</sup> objet : Travaux d'entretien des cours d'eau classés et non classés dans la circonscription de la Wateringue – Centre de Mons – Section de Mons – Wateringue de la Vieille Haine. Approbation du projet et de la quote-part de la Ville de Mons  
3e/2<sup>e</sup> A/8444/CDP C/3/127

ADOPTE à l'unanimité – 93e annexe

27<sup>e</sup> objet : Mission d'Auteur de projet relative à l'aménagement intérieur de l'immeuble sis rue d'Enghien, 18 à Mons. Modification de l'avenant n° 2. 3e/1e  
E/2005.104.015.MG/BA

M. HAMBYE, Conseiller : Petite question. On a la chance et le bonheur maintenant d'avoir l'Hôtel de la Couronne, l'ancienne Cour d'Appel rachetée par la Ville de Mons ainsi que le 18, rue d'Enghien qui va être réaménagé donc les budgets sont en route. Je me suis posé la question, est-ce qu'il serait opportun de créer une commission de bénévoles qui pourrait réfléchir à la manière dont on pourrait meubler ces bâtiments par des œuvres d'art à la fois du CPAS et de la Ville de Mons. Cela a une importance, pourquoi ? Parce que en fonction d'un petit tableau ou d'un grand tableau les questions d'éclairage peuvent être différentes et d'un point de vue, je dirai, dans le cadre du projet Mons Capitale Culturelle 2015, on pourrait très bien envisager que certaines parties de ces bâtiments soient ouvertes au public dans le cas d'expositions. Alors, je me demande s'il ne serait pas opportun de créer une commission composée des Amis des Musées, des personnes éminentes comme le Président du MAC'S, M. CANONE et d'autres pour que des œuvres d'art de la Ville de Mons et du CPAS soient exposées tant dans le bâtiment Hôtel de la Couronne, ancienne Cour d'Appel ou le bâtiment de la rue d'Enghien, n° 18. Merci.

M. DARVILLE, Echevin : Il n'y a aucun problème à discuter de ce point là. Actuellement, il faut bien partir, monter le dossier, donc ici c'est uniquement dans le cadre d'un avenant où on s'est rendu compte qu'il y avait pour la rénovation de cette aile, quelques difficultés supplémentaires donc nous devons faire des investigations supplémentaires mais, si vous voulez proposer une commission, il n'y a aucune difficulté là--dessus.

M. HAMBYE, Conseiller : Pour valoriser le patrimoine montois, pour valoriser au mieux nos collections artistiques, qu'elles soient patrimoine ancien ou de l'art moderne ou contemporain. Merci.

ADOPTE à l'unanimité – 94e annexe

28<sup>e</sup> objet : Réalisation d'une voirie équipée depuis l'Avenue du Charbonnage à Havré et n'aboutissant pas à une voirie existante dans le cadre d'une demande de permis d'exécution technique.

Approbation de l'ouverture et du tracé de la voirie. 3e/2e A/8417/CDP A/6/13

ADOPTÉ à l'unanimité – 95e annexe

29<sup>e</sup> objet : Réalisation d'une voirie équipée à l'Avenue du Charbonnage et modification des équipements de voirie au Chemin de Bray à Havré dans le cadre d'une demande de permis d'exécution technique.

Approbation du projet de construction de la nouvelle voirie et des modifications d'équipement de voirie. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> A/8417/CDP A/6/13

ADOPTÉ à l'unanimité – 96e annexe

Entrée de M. POURBAIX Joëlle, Conseiller : 40 présents.

30<sup>e</sup> objet : Aménagement de la zone d'aire de jeux et de sport – Sections de Ghlin et Cuesmes. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1<sup>e</sup>. E/2007.SUB.764.101.CC

Mme MERCIER, Conseillère : Il s'agit de l'aménagement de la zone d'aire de jeux et de sport, sections Ghlin et Cuesmes. On nous dit dans le dossier que ces zones ne seront pas prêtes pour les dates prévues. L'endroit Grande Barre à Cuesmes, prévision Pâques ; Festinoy à Ghlin, prévision grandes vacances. Mais, ce ne sera pas terminé, semble-t-il, en tout cas pour Festinoy à Ghlin, certainement pas. Je trouve cela très contrariant parce que je remarque qu'on reporte presque toujours les échéances. Pourtant, on a affaire à des hommes de métier, pourquoi annoncer des dates qui ne seront pas respectées ? Les enfants de ces deux zones ont un besoin urgent de chaque infrastructure, Grande Barre et Festinoy, je rappelle que ce sont des enfants qui ne partent pas très souvent en vacances. En même temps, je voudrais lier un autre point qui m'intéresse et je regrette aussi que le skate parc soit fermé à Hyon. On dit que cela fait trop de bruit et nuit au calme des riverains. Mais, je ne comprends vraiment pas qu'on ne se soit pas posé la question avant. Dire que nous avons tant discuté pendant tant d'années pour en arriver là. J'espère que quand vous aurez une information, vous nous la communiquerez car les hyonnais et je vous rappelle que je suis d'Hyon, donc forcément ils me posent des questions, ils me posent des questions auxquelles, pour le moment, je ne peux répondre. Merci d'une information maintenant ou plus tard.

M. DARVILLE, Echevin : Donc, Mme MERCIER, en ce qui concerne les délais, tout dossier passe parfois par différentes commissions qui font part de leurs remarques. Ici, c'est passé par exemple par la commission Mobilité. Dès que le dossier part, il part avec

un cahier des charges, avec des délais puis ces délais peuvent être modifiés en fonction des modifications du dossier suite à des avis extérieurs mais cela, les avis extérieurs, nous les avons et puis il faut bien en tenir compte de ces avis. Donc, en fonction de ces avis, nous essayons de les écouter, d'y apporter des réponses et il s'ensuit évidemment des modifications dans les délais d'exécution. Mais, tout cela allant dans un sens positif pour répondre aux avis extérieurs.

Mme MERCIER, Conseillère : Merci, M. l'Echevin. Et pour Hyon, vous n'avez pas d'information. Je sais bien que ce n'était pas au dossier mais...

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : M. BIEFNOT, va vous donner quelques informations, Madame.

M. BIEFNOT, Echevin : Oui, c'est-à-dire que, bien entendu, vous avez fait état de réclamations des voisins. Nous en sommes à ce stade où le skate parc pose problème de voisinage lié au bruit et nous nous sommes penchés à plusieurs reprises sur ce dossier là, manifestement, bon vous posiez la question de savoir, il y a eu pas mal de réunions. Il y a eu effectivement une demande de jeunes d'Hyon, on a décidé cette installation là mais il n'y a pas que des jeunes évidemment à Hyon et la population, manifestement, au moment de la mise en service du skate parc, les gens se sont plaints. Devant une série de difficultés que nous rencontrons, à ce stade, nous réfléchissons à la meilleure solution à apporter à ce dossier. D'une part, c'est clair que nous nous sommes engagés vis-à-vis des jeunes en général à mettre à disposition ce type d'infrastructure sportive ou de délasserment, le lieu est peut-être à revoir et trouver une affectation différente mais à ce stade-ci, vous me permettrez d'être prudent, puisque nous en sommes seulement au stade des consultations de manière à voir comment régler ce dossier un peu délicat avec le temps.

ADOPTE à l'unanimité – 97e annexe

31<sup>e</sup> objet : Décision de maintien des dossiers soumis à l'instruction du Ministère de la Région Wallonne – Division des Infrastructures Sportives – qui n'ont pas encore fait l'objet d'une promesse ferme d'octroi de subsides. 3e/1e E/2007/SUBS.Infrasports/cc

ADOPTE à l'unanimité – 98e annexe

32<sup>e</sup> objet : Accord de principe sur proposition de programme triennal 2007 – 2009  
3e/3<sup>e</sup> A/20522-Tri.ML

M. VISEUR, Conseiller : Abstention mais je ne développe pas maintenant, pourquoi ?  
Parce que cela fera partie de l'intervention générale sur le budget tout à l'heure mais ne mettez pas « approuvé » pour notre groupe en tout cas.

Mme MOUCHERON, Conseillère : Ce sera pareil pour nous mais le vote sera « non ».

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

7 NON : M. BAILLY, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 99e annexe

33° objet : Budget extraordinaire de l'exercice 2007  
Approbation du programme des investissements. 3e/3° A/20522

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, BOUROUBA, Mme HOUDART

7 NON : M. BAILLY, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 100e annexe

34° objet : Écoles primaires et maternelles communales. Ouverture de classes complémentaires au 22.1.2007. 8e/1° 64

ADOPTE à l'unanimité – 101e annexe

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Nous allons passer aux différents budgets et si vous le voulez bien nous allons commencer par le budget de la Ville de Mons.

Voilà, comme je viens de vous l'annoncer, nous allons commencer par le budget communal, ensuite viendra le budget du CPAS et ensuite le budget de la Régie Foncière.

13<sup>e</sup> objet : Budget général des recettes et des dépenses pour l'exercice 2007.  
G.F. Budget 2007

3<sup>e</sup> objet : CPAS. Budget général des recettes et des dépenses – exercice 2007.  
Approbation. Gestion f. CPAS

19<sup>e</sup> objet : Régie foncière –Budget 2007. Régie foncière RF/SD/compt.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Par rapport à ce budget, nous allons donc présenter un budget qui est en équilibre et ce, depuis 2003. Ce budget, malgré les difficultés, est présenté en équilibre grâce à l'intervention Tonus de la Région Wallonne. Comme vous pouvez le voir, cette intervention s'élève à 6.900.000 euros et c'est grâce à cette intervention Tonus que nous pouvons présenter ce budget en équilibre. L'intervention Tonus est en légère diminution, c'est une volonté bien entendu de la Région Wallonne de diminuer, une demande de la Région Wallonne que les communes diminuent cette intervention Tonus. C'est vrai qu'elle est tout légère mais elle existe au moins et donc nous présentons ce budget en équilibre avec 35.000 euros en moins par rapport à 2006. Les recettes viennent d'où ? Il y a 84% des recettes qui viennent de ce que l'on appelle les transferts. Les transferts, ce sont les taxes, les redevances, le Fonds des Communes. Il faut noter qu'il n'y a pas d'augmentation des taux en matière fiscale et également important à signaler, c'est que l'IPP est maintenu à 8% alors que la circulaire ministérielle prévoit qu'on peut augmenter ce taux jusqu'à 8,8. Ici, à la Ville de Mons, on a voulu le maintenir à 8%. Les autres taxes n'ont pas été augmentées et vous devez savoir également que suite à la modification également d'une loi, il y aura une diminution, donc un coût moindre pour la Ville de Mons, concernant les écrits publicitaires puisqu'il y aura une nouvelle taxation qui existera au poids et donc, nous allons perdre également 800.000 euros par rapport à cette recette. Au niveau des dividendes, il y a une légère diminution aussi par rapport à 2006. Comme vous pouvez le constater sur le tableau et également une légère diminution par rapport à l'occupation du domaine public. Tout cela fait quand même que l'on présente un budget en équilibre. Au niveau des dépenses, mais la majorité des dépenses elles viennent, bien entendu, du

personnel. Pour qu'une commune puisse fonctionner convenablement, elle a besoin de personnel, de personnel compétent, de qualifié, bien entendu. Trente-cinq pour cent du montant total est dévolu au personnel ; les 30% qui restent comme vous voyez au niveau des transferts, quant à eux, sont des subventions, les subventions aux asbl, les fabriques d'église, etc... mais la grosse partie, c'est le personnel. Pourquoi c'est la plus grosse partie ? Mais simplement parce que nous avons voulu, déjà dans le courant 2006, c'est donner à notre personnel communal, octroyer ce qu'on appelle la RGB. La RGB c'est la révision générale des barèmes. Nous sommes au deuxième phasage, forcément cela a un coût, un coût important mais nous trouvions que c'était tout à fait normal, vu les personnes de qualité que nous avons, qu'on puisse leur accorder cette petite revalorisation de salaire. Il y a bien entendu également le pécule de vacances pour l'ensemble du personnel. Il y a également eu l'indexation de 2% des traitements suivant toujours cette circulaire budgétaire, ce que nous avons trouvé tout à fait normal. Une part importante également dans ces dépenses au niveau du personnel, ce sont les pompiers. En fait, vous devez savoir qu'il y a des normes minimales qui sont imposées par le Ministère de l'Intérieur et donc qui nous obligent à remplacer le départ des pompiers à la prépension. Ce qui fait que nous avons un engagement de 10 pompiers et donc, forcément ce qui nous fait un montant important mais comme j'aime le répéter, la sécurité n'a pas de prix et donc on ne va pas se plaindre d'avoir 10 pompiers supplémentaires et je trouve que c'est tout à fait normal de pouvoir remplacer les pompiers. Et puis, il y a toujours la poursuite du plan de gestion et le non remplacement des départs naturels. Toutes ces modifications apportées durant les années précédentes et qui continuent, font que le personnel représente un montant de 35,80% des dépenses totales. Au niveau frais de fonctionnement, il y a une légère augmentation par rapport à 2006, les frais de fonctionnement représentent 9,10% des dépenses totales, il y a un effort qui a été fait au niveau des services communaux pour 500.000 euros, je pense que c'est à signaler, c'est très important mais il faut savoir aussi que la libéralisation de l'énergie fait aussi que nous avons une augmentation importante au niveau du coût de l'éclairage public et cette augmentation se chiffre au montant de 381.000 euros par rapport au budget 2006. Donc, c'est un montant qui est relativement important. Au niveau du CPAS, comme vous pouvez le voir, la dotation est stable, 7,4% des dépenses totales, aucune augmentation, mais M. BARVAIS nous expliquera son budget plus en détails tout à l'heure mais on peut voir qu'il y a un effort qui a été fait bien entendu par le CPAS. Ambroise Paré, comme vous pouvez le constater, ne nous coûte plus rien alors

qu'en 2005, cela nous coûtait encore 500.000 euros. Au niveau de la MRS, là il est vrai que nous avons un montant un peu plus important en 2007 mais c'est simplement parce qu'il y a des travaux qui vont être effectués et il va avoir une nouvelle MRS qui va se créer et qui atteindra les 221 lits et donc c'est pour cela qu'en 2007, il y a un montant beaucoup plus important mais ce sera un plus par après puisque c'est un investissement à long terme. Toujours au niveau des dépenses, la Police, qui est en dotation stable également. Et puis, nous avons les déchets, légère augmentation qui est expliquée par les deux passages du Centre-Ville le lundi et le jeudi. Le Service Incendie donc nous venons d'en parler, bien entendu, et comme je l'expliquais tout à l'heure, il y a une augmentation dans le cadre minimal imposé donc ce qui nous oblige bien entendu à remplacer les pompiers qui partent à la pension à 56 ans entre autres et donc, ce qui fait qu'il y en a 6 qui sont partis à 56 ans, les 6 ont été remplacés et il y en a 4 nouveaux qui sont arrivés également, ce qui fait 10 pompiers. Alors, maintenant, je vais vous présenter les grands projets 2007. Ces projets sont très importants pour notre cité, bien entendu et malgré les difficultés, ces projets d'investissements démontrent que nous avons une stratégie de développement à long terme pour Mons. A ce propos d'ailleurs, le profil financier individuel effectué par l'organisme bancaire de notre Ville spécifiait que nous n'étions pas du tout de mauvais élèves en termes d'investissements et que nous étions même supérieurs à la moyenne. Cela nous conforte dans le fait que nous faisons face à des investissements importants pour notre développement futur. Bref, Mons en portera bien entendu les fruits plus tard. Ces grands projets, mais nous avons d'abord un plan de qualité pour le citoyen. Nous avons déjà commencé les années précédentes, notamment avec le nouvel accueil à la rue Buisseret, accueil au citoyen qui est reconnu par tous mais il y a d'autres choses bien entendu, il y a une meilleure gestion communale par le biais de la mise sur pied d'un organisme de pilotage, il y a également des développements et des synergies entre la Ville et le CPAS, de nombreuses formations qui sont développées de plus en plus au niveau du personnel communal, la sécurité bien sûr du personnel ouvrier, des actions de l'amélioration de l'accueil, j'en parlais également, qui continuent encore, il y a toujours des améliorations à faire à ce sujet, mais un des points importants qui nous tient particulièrement à cœur, c'est la réorganisation notamment du service budget avec cette création du service des marchés publics, une équipe d'une vingtaine de personnes va exister dans cette cellule. C'est vrai qu'avant, chaque service en interne organisait son marché public, c'est-à-dire qu'il pouvait en avoir un au service de l'Instruction Publique, un à l'Etat civil et là, il y

aura une cellule qui sera propre à tous les marchés publics et qui sera un peu indépendante et tous les marchés publics seront faits au sein de cette cellule. Au niveau de l'environnement et la gestion des déchets, nous avons un projet avec l'enfouissement de bulles, donc ce sera un projet pilote qui va être d'abord fait sur un site puisqu'on remarque à de nombreux endroits, près des bulles notamment, il y a un énorme dépôt sauvage et donc, comme cela se fait dans d'autres pays, on s'est dit pourquoi pas essayer ce projet de bulles enfouies dans la terre. On va également continuer et on espère arriver en tout cas avec des actions afin de réduire de 20% la consommation d'énergie de l'Administration d'ici 2012, donc équiper de double châssis, les chaudières également économiques et la mise sur pied, cela c'est important, d'une brigade environnementale pour faire respecter la charte du respect de l'autre. Au niveau de la mobilité, nous continuons bien entendu et il y aura un aménagement d'un trajet de la gare à la Grand'Place pour les PMR, il y aura et j'imagine que vous l'avez tous vu, c'est l'installation d'une rampe ici au sein de cet Hôtel de Ville, je pense que vous avez vu les différents travaux qui sont déjà effectués. Il y aura également la poursuite de la mise en œuvre du plan de circulation d'Hyon ainsi que l'adaptation de celui de Jemappes et de Flénu. Nous allons poursuivre les négociations avec le MET pour les travaux notamment du rond point qui vont continuer et l'étude pour l'aménagement de ronds points à l'avenue Wilson à Jemappes. Poursuite également des collaborations avec le TEC pour améliorer les connections entre les sections et pour rendre les lignes 6 Mons-Jemappes entièrement accessibles aux PMR. Au niveau de l'éducation, on continue le travail qui a été fait depuis de nombreuses années. Comme vous pouvez le voir, il y a un investissement important y compris un aménagement pour une école communale sur Jemappes mais on continue bien entendu par l'achat de matériel pédagogique, didactique, mobilier, etc. Egalement l'enseignement artistique et supérieur avec un montant de 32.000 euros et les crèches et l'accueil scolaire ne sont absolument pas oubliés, cela va de soi. Au niveau du sport, nous avons bien sûr la piscine, le cahier des charges vient d'être lancé par la RCA, la piscine du Grand Large. Nous avons également un projet qui va être financé par la Communauté Française et la Région Wallonne sur le site de l'ADEPS qui accueillera les fédérations sportives de basket, de rugby, de tennis, de taekwondo, de judo et d'éducation physique. Au niveau du football, cela va un peu mieux, d'ailleurs pour nous, la construction de la deuxième tribune est en cours, je pense que tout le monde a pu s'en apercevoir. Pour la conciergerie à Mons-Arena, aménagement de la conciergerie et aménagement bien entendu des abords et

également au MOHA à Obourg, des travaux de réfection plus une étude pour construction d'une piste semi-couverte. Bien entendu, on parlait des grands clubs mais les petits clubs ne seront pas oubliés, cela va de soi, et cela via Mons Invest Sport avec une enveloppe de 250.000 euros. Des travaux sont d'ailleurs prévus au niveau de la sécurisation des installations de Nimy-Maisières, d'Havré, une nouvelle perche pour le club de tir à l'arc, tonde des terrains de sports de l'entité, etc et de nombreux autres projets. Au niveau culturel, mais le BAM bien entendu, on continue les travaux qui ont déjà commencés, le BAM que la majorité, je pense, d'entre vous a peut-être déjà vu et qui sera inauguré le 17 mars prochain. La scénographie aux Anciens Abattoirs, Machine à Eau, des aménagements, site des Arbalestriers, rénovation bien sûr et acquisition d'une œuvre d'art et le Musée d'Histoire Militaire pour la mise en place d'un système anti-intrusion afin d'éviter les vols. Tourisme et Patrimoine, nous continuons bien entendu avec le Parc du Château Comtal dans le cadre du Phasing Out parachèvement également intérieur. Musée Duesberg, des travaux de sécurisation, ancienne chapelle du Couvent des Ursulines, sécurisation, Mont de Piété, aménagement intérieur, Beffroi, aménagements intérieur et des abords, Musée Chanoine Puissant, restauration intérieure. Toujours au niveau du Tourisme et Patrimoine, notre Collégiale Ste-Waudru, donc avec l'acquisition de matériel scénographique, le Centre-Ville, acquisition de guirlandes lumineuses et également nous avons de la rénovation, on en a parlé tout à l'heure, de la rue d'Enghien, 18-20. A noter également qu'il y aura de nombreux projets qui sont en cours d'étude et nous allons donc rentrer des fiches au Phasing Out, nous devons encore étudier pour savoir quels projets vont être déposés mais il y a encore toute une série de projets qui sont sur la table. Au niveau de la revitalisation urbaine, on continue aussi plein de rénovations, la Rampe du Château, ici dans le Centre-Ville la rue de la Clef, rue de la Halle et bien sûr, il ne faut pas oublier Jemappes, avec la rénovation du centre-ville mais aussi un aménagement de la Place. Au niveau de la politique des Grandes Villes, donc sur Jemappes-Flénu, toujours le Phare, travaux de rénovation, le Calva de Flénu, dont les travaux vont commencer en avril, la Maison de la Vie Associative, aménagement, la Roseraie, des travaux d'aménagement également, la Maison communale de Jemappes, travaux d'aménagement également sont prévus et le réaménagement d'un parcours Vita au Parc de Jemappes. Il y aura également l'aménagement de la gare de Jemappes. Au niveau du logement et de l'urbanisme, il y a la mise en œuvre des ZACC, zones d'aménagement communal concerté dont 5 sont prêtes à être mises en œuvre, ce qui va représenter 800 logements au total. Il y a

également de nombreux projets privés qui sont en cours, notamment au lotissement la Garenne à Ghlin, aux Grands Prés, à St-Symphorien, etc. Donc, cela ce sont les premiers qui sont prêts mais comme vous voyez il y en a 53 donc il y a encore énormément de travail. Au niveau de la Caserne Léopold aussi, nous allons connaître quelques petites modifications, Quartier Béguinage, rue de la Clef, de Nimy, Jemappes et une étude pour le quartier de la gare. Concernant la voirie, ce qui est très important bien entendu puisque vous pouvez remarquer ici que pour tout ce qui est voirie, cela ne se limite absolument pas à Mons, c'est vrai que l'on parle parfois beaucoup de Mons puisque Mons est quand même la Ville qui rayonne et par excellence c'est la Ville qui va attirer les investisseurs et grâce aux investisseurs qui pourront venir dans cette Ville, nous pourrons faire rayonner d'autant plus Mons et pouvoir encore améliorer la qualité de vie des citoyens aux alentours. Mais, déjà de nombreux travaux sont prévus dans les entités ou dans l'extra muros, à savoir, comme vous pouvez le voir, au Chemin à Baraques, aménagements de sécurité, à la rue des Bruyères à Maisières, nous avons bien sûr la rue du Mont du Parc dont on a déjà beaucoup parlé ici, il y a bien entendu des rues du Centre-Ville, mais également extra muros, l'éclairage public à Obourg et St-Denis, éclairage public à Nimy, de l'égouttage à la rue Neuve, nous avons la Rive Gauche du Canal de Ghlin, nous avons également l'avenue du Champ de Bataille et la cité du Vatican, égouttage également, la Chaussée du Roelux à Havré, réfection des trottoirs, Chaussée du Roi Baudouin à St-Symphorien, l'égouttage, Place de Cuesmes, égouttage. On peut voir qu'il y a énormément de choses qui sont prévues et comme je disais, on ne se limite pas au Centre de Mons. Voilà, ce qui doit être retenu de ce budget, c'est que malgré les difficultés financières de la Ville, nous pouvons présenter un budget en équilibre, grâce à l'intégration de l'aide Tonus et aux efforts des services communaux, bien entendu, ce qui nous permet depuis 2003 de présenter un budget en équilibre à l'exercice propre du budget ordinaire. Il faut également retenir que nous n'avons pas augmenté les taxes, ni la fiscalité mais que nous n'avons pas augmenté nos dotations aux entités consolidées. Ces augmentations, elles sont dues, comme on vous l'a expliqué tout à l'heure, au personnel, la RGB, le pécule de vacances, les pompiers. On continue à investir, ce qui est très important. Les dépenses de fonctionnement sont en diminution et on a le rapatriement d'une part des provisions également. Voilà, Mesdames, Messieurs, la Ville parie sur son avenir et porte une stratégie de développement ambitieuse. Cela ne m'empêche donc pas de poursuivre ou de construire

de nouveaux projets pour lesquels elle bénéficie de subsides à l'Europe notamment.  
Merci de votre attention.

Nous allons enchaîner avec le Président du CPAS pour la présentation du budget.

3<sup>e</sup> Objet

M. BARVAIS, Président du CPAS : Madame la Bourgmestre, chers collègues du Collège et du Conseil, je vais donc vous présenter le budget du CPAS et c'est l'occasion évidemment de retracer les actions de ce Centre Public au niveau de Mons. Alors, comme vous le voyez, la première action évidemment c'est l'aide et l'action sociale et ce qui est important, c'est de voir qu'actuellement, au niveau de l'évolution du revenu d'intégration, vous voyez que nous avons une légère diminution qui est reprise ici en jaune, c'est-à-dire le nombre de bénéficiaires sur 1.000 habitants, nous avons une légère diminution du nombre de contrats d'intégration, le RIS. L'évolution est d'autant plus importante que si l'on compare l'évolution de Mons par rapport à d'autres Villes comme Liège, Liège l'évolution de 95 à 2005 c'est plus 7%, Mons, l'évolution c'est de - 1,3% parmi les Villes qui sont répertoriées ici, c'est quand même l'évolution la plus intéressante. Alors cette évolution est due notamment au fait que nous travaillons beaucoup sur l'insertion socioprofessionnelle, voici l'évolution des chiffres de 2001, 112 contrats de travail d'intégration de type article 60, 2006, nous sommes à 274. Je me permets de vous rappeler par la même occasion, que suite à une étude qui a été faite par la Fédération des CPAS, dans la radioscopie des CPAS, le coût d'un article 60 annuellement, mis à disposition d'une structure, revient au CPAS en moyenne, en région wallonne à 10.000 euros. Donc, il ne faut pas croire qu'un article 60 mis à disposition ne coûte rien au CPAS. C'est une étude qui a été faite au niveau de la région wallonne. Donc, au niveau bilan 2006 de cette insertion, je crois qu'il est important se signaler que cela veut dire qu'il y a 478 dossiers, donc 478 personnes dont le dossier a été traité au cours de cette année, 223 nouveaux contrats, 229 sorties de contrats avec un taux d'abandon qui est très faible uniquement 4%, ceci est notamment dû au dispositif qui est mis en place et notamment le fait qu'à partir du moment où une personne est en contrat d'intégration par l'article 60, il y a non seulement un assistant social mais également un tuteur dans le service où il travaille qui suivent l'évolution. Donc, actuellement, notre objectif fixé par le Ministère, c'était 250 personnes, nous sommes à 274 personnes intégrées grâce à ce dispositif. Evidemment, tout cela nécessite un travail en amont, c'est-à-dire ce que l'on appelle l'insertion sociale qui a été créée en 2005. Pour ce faire, nous avons différents modes d'activation, nous avons des chèques qui

s'appellent « Mons-Citoyenneté » et qui permettent d'avoir accès au football, aller au basketball, en tant que spectateur, voire au cinéma. L'article 27, 2.500 tickets ont été distribués en 2006 et 80% ont été utilisés, c'est un des meilleurs scores d'utilisation par les CPAS en région wallonne et c'est surtout dû à un accompagnement des personnes qui vont au spectacle par du personnel spécialement formé au sein de notre CPAS. Les chèques sports, une bonne évolution entre la saison 2005-2006 et 2006-2007 et nous ne sommes encore maintenant qu'à la moitié de la saison puisqu'on parle en saison sportive, nous avons déjà plus que doublé le nombre de chèques sports émis. Donc, cela veut dire aussi qu'il y a la Maison de la Vie Associative et la création des ASBL qui sont des acteurs dans ce développement de l'insertion sociale. Problèmes qui existent, parce que tout n'est pas rose, c'est d'une part l'augmentation de l'endettement des ménages et, d'autre part, l'augmentation des dépenses que nous avons pour combler au niveau frais médicaux, vous voyez que de 2005 à 2007, nous avons 110% d'augmentation de ces dépenses. Alors, une des priorités du CPAS, mais cela vous le verrez aussi dans les tableaux suivants, c'est l'accueil des seniors. Donc, nous avons actuellement trois structures d'hébergement, nous voulons passer à deux structures. Madame le Bourgmestre vous a déjà parlé du projet de la nouvelle MRS et une fois que nous aurons construit cette nouvelle MRS, nous débiterons une modification de notre maison de repos à Cuesmes qui devra pouvoir accueillir 70 personnes et nous allons développer à cet endroit-là des résidences services, c'est-à-dire 22 appartements. Ensuite, la Bonne Maison de Bouzanton sera retransformée en bureaux et en appartements supervisés ou résidences services. Maintien à domicile, 120 personnes travaillent dans le maintien à domicile, ce sont toutes les activités qui sont en développement parce que d'une part, nos aides familiales et, d'autre part, nos aides ménagères, donc dans ce dispositif là, la demande est supérieure à l'offre actuelle donc nous allons bientôt engager du personnel complémentaire pour répondre aux besoins et dans les nouveautés, depuis fin de l'année passée, je tiens quand même à rappeler « Livre accès » qui est la possibilité pour les personnes à mobilité réduite d'avoir la bibliothèque à domicile puisque nous pouvons déposer chez les personnes moins valides de tout le secteur de Mons, qui dépendent de Télé Assistance, d'Acasa ou de n'importe quel autre service, soit des livres, soit des livres à grands caractères voir des CD qui sont lus. Le logement. On sait bien que la problématique au niveau de Mons mais pas uniquement Mons, c'est la problématique du logement puisque pour les personnes qui ont des revenus de remplacement parfois 50% de leur budget doit passer dans les

moyens nécessaires pour se loger. Donc, dans ce dispositif nous avons développé la lutte contre la grande précarité, c'est-à-dire le dispositif d'interventions de rues et l'Escale à Obourg qui est mené à bien grâce à la collaboration avec la Ville de Mons, le Service Prévention sans oublier évidemment les Restos du Cœur et le Relais social, dispositif qui sera renforcé dans les projets que nous avons en commun avec la Ville de Mons et le dispositif de réactivation d'Intermezzo et avec le Relais Social, l'activation d'un relais santé qui devrait voir le jour à Mons en 2008. Ceci c'est l'ensemble du pôle social du dispositif d'urgence sociale simplement pour vous rappeler que tant au niveau du CPAS, nous nous spécialisons dans l'hébergement d'urgence, par contre nos 85 maisons ouvrières progressivement seront reprises par l' AIS qui a pour mission évidemment de gérer le logement social et le logement moyen. Alors, outre les projets dont je viens déjà de vous parler, je vous rappelle que dans la note de politique générale, nous comptons développer un accueil pour femmes seules, que nous comptons développer des appartements supervisés qui permettront notamment aux mamans qui vivent dans des maisons maternelles de sortir plus rapidement de ces structures communautaires, que nous allons construire des logements d'habitat mixte, c'est-à-dire pour les personnes en perte d'autonomie, que nous remettons en état tout notre parc de maisons ouvrières, que nous rénovons 13 maisons de transit, que nous allons acheter des maisons pour familles nombreuses, que nous créerons un nouvel accueil, j'espère que les travaux débiteront cette année, il reste un papier à obtenir de la Région Wallonne et nous allons développer aussi un nouveau magasin pour notre entreprise de formation par le travail qui est quand même un des moteurs de la réactivation. Alors, évidemment tout cela ce sont les chiffres donc ce qu'il faut savoir c'est que notre budget maintenant c'est 54 millions d'euros, cela veut dire 4% d'augmentation par rapport au budget précédent. Alors, le budget, cela veut dire évidemment des recettes, vous voyez que la grosse majorité des recettes 62% viennent de transferts qui viennent des autres niveaux de pouvoir que la commune, c'est-à-dire la Région, le fédéral. Ce qui est important de signaler c'est que l'intervention communale hors MRS, l'intervention spécifique MRS elle est là, mais hors intervention communale selon le plan de gestion, au départ en 2002 elle représentait 31% de nos recettes, elle représente actuellement 20% de nos recettes, tout cela pour vous expliquer que l'on suit le plan de gestion et que les projections nous mènent à un équilibre de la fonction jusque 2009 inclus. Alors, les dépenses. Simplement pour vous montrer qu'au niveau des dépenses, les dépenses de personnel se montent à 43% ; les dépenses de transfert c'est surtout l'aide sociale aussi à peu près

aux environs de 42%, que notre budget de fonctionnement qui représente 9% est en légère augmentation mais uniquement dû au fait que c'est dans cette fonction que nous avons imputé l'assurance tous risques chantier pour les MRS et que si on exclut cette assurance, en fait, nos frais de fonctionnement pour 2007 diminuent de 1,8%. Au niveau du personnel, l'augmentation 3,9% est légèrement supérieure à la prévision du plan de gestion qui est de 2% mais il faut savoir que comme la Ville, nous appliquons la RGB. Nous avons dû donner des primes d'activité au personnel des maisons de repos et nous avons engagé des contrats qui s'appellent Maribel pour lesquels nous avons des recettes. Donc ce qui est important de concevoir c'est que notre charge nette en personnel, malgré le fait qu'il y a cette augmentation, diminue de 4% parce que justement nous avons une politique de subsidiation par projet et que le fait d'avoir des projets qui nous permettent de subsidier le personnel nous permettent, in fine, d'avoir une augmentation du personnel avec une diminution de la charge nette pour le CPAS donc pour la Ville. Oui, là rapidement, c'est la répartition des aides sociales, simplement pour vous montrer que 80% des aides sociales, cela représente le revenu d'intégration et que d'autre part, les frais médicaux sont quand même déjà arrivés à 3% du coût de l'aide sociale. Donc pour tout cela évidemment il faut des moyens, les moyens c'est évidemment d'une part les ressources humaines, donc nous avons actuellement 656 personnes qui travaillent au CPAS si on rajoute les personnes sous contrat d'intégration il faut savoir qu'il y a 922 personnes qui ont un contrat d'emploi grâce au CPAS de Mons. Précisons que la politique des personnes âgées, que ce soit l'aide aux personnes âgées ou Télé Assistance, cela représente 40% de notre personnel et presque 13,4 % du personnel sont occupés directement dans l'aide à l'enfance. Les services sociaux, nous avons actuellement 70 assistantes sociales. Alors en conclusion, il y a des facteurs qui sont positifs, cela je vous les ai expliqués, c'est-à-dire que malgré un budget en augmentation notre dotation reste stable, le revenu d'intégration est stable ou diminue, notre personnel en charge net ne nous coûte pas plus cher, que du contraire et que nos frais de fonctionnement ont tendance à se stabiliser voire à diminuer. Ce qui est négatif, c'est le fait qu'au niveau des revenus d'intégration, on constate une augmentation de la population jeune, ce qui est assez alarmant mais qui est équivalente dans tous les CPAS de la région wallonne donc nous sommes en train d'avoir une analyse plus poussée pour essayer de répondre à ce problème. Nous avons évidemment 2 gros défis à résoudre, c'est le problème du logement et être particulièrement attentifs aussi à la gestion de la maison de repos et de la nouvelle construction. Parce que c'est évidemment un gros

investissement qui, si il est mal géré dans les années à venir, pourrait occasionner des dépenses. Le but de construire n'est pas de faire des dépenses à long terme, c'est de pouvoir équilibrer une structure qui date de 1950 et qui objectivement, à l'heure actuelle, est énergivore 4 fois plus. Alors en conclusion à retenir pour moi, c'est « osez pousser la porte à temps ». Nous voulons que les CPAS changent, ils ont changé, mais ce qu'il faudrait c'est que l'image qu'ont les CPAS dans la population change, pour que l'on s'adresse à nous le plus tôt possible et que nous puissions être actifs au plus vite. D'ailleurs, dans nos comités de réflexion, nous avons essayé de marquer le pas vers l'aspect de la prévention C'est un domaine où évidemment il faut que l'on considère les CPAS comme autre chose qu'un simple filet, qui est le dernier filet de sécurité. Nous avons dépassé depuis longtemps ce stade et j'espère que vous pourrez partout où vous êtes essayer de convaincre les gens de s'adresser à temps. Merci.

Mme HOUDART, Bourgmestre f.f : Merci Monsieur le Président et maintenant nous allons continuer avec le budget de la Régie Foncière. Je cède donc la parole à Monsieur Richard BIEFNOT.

M. BIEFNOT, Echevin : Bien, Madame la Bourgmestre, mes chers collègues, le budget de la Régie Foncière qui vous est présenté aujourd'hui, c'est d'abord la gestion foncière. Comme vous pouvez le constater dans l'évolution des recettes et dépenses entre 2006 et 2007 présente en dépenses 3.371.368 euros contre des recettes de 2.329.387 euros. Ce qui est le plus important dans ces chiffres là, c'est la stabilisation de l'intervention de la Ville de Mons puisque l'intervention communale pour 2007 s'élève à 1 milliard d'euros en moins que pour 2006. Les dépenses d'investissement, je me suis permis de vous faire un petit tableau qui reprend les 3 années précédentes : 2005-2006-2007 et comme vous le constatez, nous avons une augmentation significative en cette matière là puisque nous passons à 12.761.804 euros. Ce qu'il faut surtout remarquer c'est qu'entre 2005 et 2006 et vous l'avez en bas, une augmentation dans ce poste là de 39 % par rapport à 2005 et c'est quand même sur ce plan là tout à fait significatif. Alors ces 12.800.000 euros se répartissent comme vous le voyez ici sur le camembert et très rapidement je pourrais peut-être reprendre les différents postes. L'acquisition pour la politique foncière, comme vous le voyez, 1.800.000 euros est consacré à cette fonction. Nous y réservons notamment des provisions pour acquisitions diverses, des réserves pour des cimetières, pour des parcs à containers, le fameux terrain des nomades dont on a beaucoup parlé, même si actuellement nous n'aboutissons pas à trouver un terrain. Et puis, bien entendu, les acquisitions en matière de politique des grandes villes, c'est le

cas notamment de toute une série d'immeubles qui sont déjà acquis sur Jemappes, je vais pas vous en donner le détail, mais si vous le souhaitez, je tiens à votre disposition la petite note ici, mais plusieurs bâtiments qui sont déjà acquis et d'autres qui le seront encore dans le cadre de cette politique là. Les acquisitions toujours dans ce même domaine de l'acquisition pour la politique foncière, les acquisitions pour les clubs sportifs. Vous savez que la Ville de Mons depuis plusieurs années tente d'amener à la stabilisation foncière des clubs sportifs, leur permettant ainsi de disposer d'un droit réel sur le terrain, ce qui leur permettra de pouvoir bénéficier de subsides ou d'introduire des demandes de subsides pour la création d'infrastructures. Un deuxième point du schéma en camembert est l'aménagement des biens acquis pour la politique foncière. Là aussi, c'est une somme tout à fait importante, puisque sur les 12.800.000 euros presque la moitié, sont consacrés à cette fonction. Je voudrais simplement citer l'aménagement de la rue Delanois à Cuesmes, l'aménagement du Couvent des Capucines pour un montant relativement important et qui devrait amener la réhabilitation en une dizaine de logements. Le permis sera bientôt déposé, c'est pour information. Des provisions pour aménagement et puis la continuation de la politique des Calvas. Le Calva d'Havré dont le permis est déposé, et je tiens à signaler que le projet qui est déposé intègre les modifications souhaitées par les associations. Ensuite le Calva de Spiennes dont on a déjà parlé aussi pour lequel « la vieille commune » qui sert actuellement sera réhabilitée en Calva. Le Mess des Officiers est prévu également dans cet article budgétaire ainsi que l'aménagement de logements au-dessus de commerces et l'aménagement de la conciergerie à la boulangerie militaire. Le troisième élément de ce schéma, l'acquisition ou démolition et réhabilitation d'immeubles insalubres, la c'est un double crédit, un crédit de 140.000 euros d'une part pour la réhabilitation et de 50.000 euros pour la démolition de certains immeubles qui seraient jugées nécessaires. La rénovation et revitalisation des centres urbains, là aussi un crédit relativement important puisqu'il s'agit d'un peu moins de 4.500.000 euros qui seront consacrés à cette fonction, principalement à l'entretien du patrimoine, la rénovation de la Grand'Place et la rénovation des façades des immeubles 3, 4, 5 et 8. La rénovation des balcons de l'îlot de la Grand'Place, le réseau d'égouttage et ainsi que les voiries au quartier Rachot. Bon, toujours dans ce crédit là, la rénovation urbaine qui permet d'acquérir et de rénover 4 maisons avec l'aide de subsides de la Région Wallonne. Je rappelle que les subsides sont de 75%. Le quartier du Béguinage aussi qui aura toute son importance et ce montant permettra de faire face aux premiers états d'avancement pour ce chantier, qui je

le rappelle, créera une nouvelle voirie et permettra la réfection de voiries limitrophes. La revitalisation de la rue des Sars, la rénovation de la Rampe du Château, par exemple. Encore toujours dans ce schéma en camembert, l'acquisition d'immeubles à rénover, la c'est simplement une tranche, un crédit de 60.000 euros est consacré à cette fonction, c'est un crédit, disons, un crédit d'opportunité. Pour ce qui est la politique des sans abris, 20.000 euros sont prévus dans ce budget simplement afin d'entretenir le patrimoine qui est déjà affecté à cette finalité. je voudrais signaler que dans ce cadre là, pour la gestion foncière, au budget extraordinaire, un crédit de 453.700 euros pour être précis est prévu pour couvrir l'acquisition du mobilier et du matériel ainsi que l'entretien et les améliorations apportées au siège social et aux différents bâtiments, propriétés de la Régie Foncière. Nous arrivons alors au deuxième point, c'est la gestion du stationnement et principalement les deux parkings, parking de la Halle et parking de la Grand'Place. Pour ce qui est du parking de la Halle, comme vous pouvez le constater, pas de grande différence, 30.482 euros contre 30.281 c'est quasiment pareil. La Grand'Place maintenant. La gestion de la Grand'Place devrait permettre de dégager un bénéfice de 169.000 euros alors qu'il était estimé à 160.000 euros en 2006. Quoi qu'il en soit, la gestion de ces deux parkings couverts devrait rapporter une somme d'environ 200.000 euros qui seraient intégralement remboursés à la Ville de Mons. Au budget extraordinaire de ce poste, un crédit de 370.000 euros est inscrit pour réaliser les opérations d'investissements soit dans le cas du fonctionnement des parkings, la sécurité, les peintures, soit dans le cadre de l'entretien du système de signalisation, le télé jalonnement, également on peut signaler la poursuite des programmes de remise en peinture du parking de la Halle. Au niveau des horodateurs maintenant. Nous y sommes, là aussi pas de modification puisque nous arrivons pratiquement aux mêmes sommes. Mais je vous le signale, vous l'avez sous les yeux, à signaler simplement qu'au budget extraordinaire, un crédit de 192.000 euros est prévu pour l'acquisition de matériel horodateur et pour les aménagements divers qui pourraient intervenir durant l'exercice. On arrive au troisième point qui est la gestion informatique ou l'informatisation. Au budget ordinaire, là vous constaterez qu'il y a une légère diminution de l'intervention communale puisque elle ne s'élève en 2007 qu'à 1.428.000 euros contre 1.558.000 euros. Au budget extraordinaire, ce que vous n'avez pas sur la présentation, mais au budget extraordinaire, un crédit de 475.000 euros est inscrit pour le remplacement du matériel et l'acquisition de logiciels. Le budget extraordinaire lui-même si vous avez encore le souvenir de l'an dernier, est en diminution mais tout

simplement parce que dans le cadre de l'application du plan stratégique, la Ville préfère et pratique la location de matériel plutôt que l'acquisition. Voilà pour ce qui est rapidement du budget de la Régie Foncière.

M. HOUDART, Bourgmestre ff : Merci M. l'Echevin. Pourrait-on retirer l'écran ? J'ai oublié de vous signaler en début de séance, que le PV du Conseil communal du 22 janvier est ici à disposition, je m'en excuse.

Mme MOUCHERON, Conseillère : Madame la Présidente. Par rapport au PV, en fait est-ce qu'il est possible de ne pas le diffuser sur Internet avant qu'il soit approuvé en séance de Conseil ? Il était disponible cette semaine en fait.

M. HOUDART, Bourgmestre ff : Ok, on va vérifier. On est allé un peu trop vite, à mon avis. Avant de vous passer éventuellement la parole si vous le souhaitez, pas d'obligation, je vais passer la parole à M. MILLER, Echevin des Finances.

M. MILLER, Echevin : Merci Madame le Bourgmestre. Chers collègues, tout d'abord, je vous prie d'excuser la voix un peu cahoteuse mais bon, j'ai une laryngite. Cela étant je vais quand même essayer de répondre le plus clairement possible à vos interrogations. Alors, si selon la formule traditionnelle, un budget n'est qu'un budget, c'est-à-dire un ensemble de prévisions, celui que nous avons l'honneur, au nom du Collège des Bourgmestre et Echevins de soumettre à l'approbation du Conseil communal pour cette année 2007, me semble traduire et je crois que cela apparaissait très clairement à travers les présentations de Madame le Bourgmestre et de mes collègues, me semble traduire parfaitement la situation actuelle de la Ville de Mons. D'une part, une Ville marquée par un endettement important hérité du passé dont la résorption a été initiée sous la mandature 2001-2006. Il ne sert toutefois à rien de refaire le procès du passé car si les politiques menées alors et si le fait de retenir par exemple telle ou telle décision a pu susciter légitimement le débat contradictoire, on ne peut pas nier que la Ville, l'autorité publique communale, ait dû faire face prioritairement à l'appauvrissement de la population dans une région en plein désarroi économique et social. Il a donc fallu suppléer en quelque sorte à l'absence d'activités. Quoiqu'il en soit, la réalité est là. Une situation financière difficile et un taux important de chômage de la population. Mais, d'autre part, la Ville de Mons aujourd'hui montre indiscutablement un mouvement de reprise, d'accélération naissante, de frémissement d'ensemble qui se constate de mille et mille façons. Des travaux d'aménagement, érection de nouveaux bâtiments, inaugurations, manifestations, construction de nouveaux parcs immobiliers, projets mobilisateurs comme celui de Mons 2015. Le

Collège s'en réjouit pour l'ensemble de nos concitoyens, mais davantage que de s'en réjouir, la volonté du Collège, de mes collègues et moi-même et de la majorité PS-MR est de mener les politiques qui peuvent favoriser et accompagner ce frémissement. En effet, tout ceci représente un effort considérable pour les montois et de manière singulière, pour l'administration publique. En clair, le budget communal ne peut pas constituer un frein, telle a été la volonté du Collège, mais doit au contraire être un moteur pour cette dynamique. Récemment, au journal La Province qui me demandait si je partageais les critiques selon lesquelles Mons recevait trop de subsides, j'ai répondu par la négative en estimant que les critères de répartition actuels du Fonds des Communes sont défavorables aux villes de dimensions moyennes comme la nôtre. Mais en dehors de cela, il est néanmoins évident que tout subside reçu l'a été pour pouvoir concrétiser un projet et entraîne donc aussi pour la Ville un investissement en moyens financiers et humains. Ce qui signifie que le budget que nous présentons ce soir doit être porteur et est porteur de ces investissements et un instrument de redéploiement de la Ville. Il y a donc, c'est vrai, Madame le Bourgmestre l'a exposé, une augmentation des dépenses. Notamment au niveau de la masse salariale en raison d'une indexation de 2% par rapport à juillet 2006. En raison également d'augmentations barémiques, des évolutions de carrière avec promotion éventuelle ainsi que l'octroi de la deuxième phase des barèmes RGB aux agents contractuels. Sur ce point, je rappelle que Mons était la dernière Ville à ne pas avoir encore répondu à cette demande légitime et légale. Cela étant, malgré cette augmentation, dans la note du réviseur que vous avez reçue, M. le Réviseur constate que si l'on prend comme base de référence initiale du plan de gestion 2001, la balise est respectée puisque sur base d'une indexation de 3%, la balise serait de 50.704 euros alors que l'on atteint 48.565 euros au budget 2007. Ceci est un point fondamental de la politique menée par le Collège, le non remplacement des départs naturels. Malgré donc ce que j'appellerai cette situation d'entre deux, de tension présente entre le passé, les investissements d'avenir, le Collège est donc en mesure de présenter à l'approbation du Conseil communal un budget 2007 en équilibre. Toutes les villes ne le font pas. Sans augmentation de la pression fiscale, toutes les villes ne le font pas. Et sans devoir imposer une réduction de personnel autre que celle du non remplacement des départs. Pour les prochaines échéances budgétaires, nous entendons poursuivre, mes collègues et moi, dans la voie de cette gestion rigoureuse et ferme mais également volontaire au service du redéploiement de la Ville et de tous ses habitants. Toutefois, comme l'indique M. le Réviseur également dans sa note, la situation

financière de Mons est toujours préoccupante et la perspective à l'horizon 2009 de la suppression de l'aide Tonus, si elle devait se confirmer, si elle n'était pas compensée par un autre dispositif, appellerait de la part du Collège, probablement d'autres mesures spécifiques. A présent, après avoir dit ces quelques mots d'introduction, je vous rappelle quelques grands éléments du budget. Premier point fondamental, on a tendance à l'oublier mais il est quand même inscrit dans ce budget, c'est le boni au général, c'est-à-dire que la Ville dispose d'un boni de 21.429.276 euros. Je rappelle qu'en 2006, après la deuxième modification budgétaire, ce boni était de 21.492.672 euros et donc pour celles et ceux qui se poseraient la question de savoir si la Ville est gérée en bon père de famille, je pense que passer d'un boni général de 21.492.000 à un autre de 21.429.000 en tenant compte de l'accroissement de toutes les activités qui ont été présentées par mes collègues et dont vous retrouvez la trace dans le budget, je pense que la réponse est positive, la Ville est gérée en bon père de famille. Deuxièmement, à l'exercice propre, le budget est en équilibre et je l'ai dit, pour un total en recettes et en dépenses de l'ordre de 152.254.951 euros. Depuis l'exercice 2003, le Collège présente des budgets en équilibre. Tant des budgets initiaux que les modifications budgétaires sont présentés avec cet équilibre à l'exercice propre. Pour rappel, cet équilibre a pu être rencontré en 2006 par l'inscription d'une aide Tonus de 6.935.000 ; cette année, conformément à la circulaire ministérielle, nous inscrivons un montant de 6.900.000 euros. Deuxième façon d'arriver à l'équilibre, l'utilisation de 4.766.087 euros de provision pour risques et charges, provisions que nous avons constituées au cours des exercices précédents justement aux fins de pouvoir les utiliser. Mais nous n'utilisons pas la totalité de ces provisions puisque le solde après utilisation en 2007 est toujours de l'ordre de 3.648.000 euros, ce qui n'est quand même pas mal, dont 1 million d'euros réservé à ce projet mobilisateur qu'est Mons Capitale Européenne de la Culture. Il y a également un prélèvement de 1.418.547 euros sur le fond de réserve ordinaire. Pour pouvoir mener cette opération, le Collège a demandé au ministre de tutelle une dérogation. Nous ne sommes pas la première Ville à le faire et nous ne serons certainement pas la première ville à obtenir cette dérogation. Il s'agit d'un fonds de réserve, de l'argent qui appartient à la Ville et nous estimons normal qu'à partir du moment où nous sommes sous plan de gestion et nous sommes contraints de présenter un budget en équilibre, de recourir à cette méthode. Vous savez que chaque année, nous procédons à un examen de tous les postes budgétaires, nous demandons aux services de rentrer leur demande en matière de frais de fonctionnement, et bien nous avons imposé à l'ensemble des services, une

réduction de leur demande de l'ordre de 500.000 euros. Enfin, Madame le Bourgmestre l'a souligné également, bien entendu dans son exposé, nous présentons ce budget sans augmentation des taux fiscaux. Ce qui signifie qu'il n'y a pas d'augmentation de rentrées fiscales, ce qui signifie également que nous aurions pu, il est vrai, décider de passer de 8% à l'IPP à 8,8, c'est-à-dire aller au maximum. Cette augmentation aurait représenté une rentrée de 1.800.000 euros. Nous avons décidé, au niveau du Collège, de présenter un budget qui, d'une part ne prévoit pas d'augmentation fiscale, d'autre part, n'impose pas de coupes sombres dans toutes les activités de notre Ville et enfin, troisièmement, un budget qui permet des investissements importants pour lesquels nous espérons bien que le retour se fera dans les exercices prochains. Voilà ce que je souhaitais ajouter aux exposés de Madame le Bourgmestre et de mes collègues. Je vous remercie.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Je vous remercie, M. MILLER.

Mme MOUCHERON, Conseillère : Madame le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, chers collègues. Vous savez tous, l'heure du budget est pour tout Conseiller le moment clef pour évaluer la mise en application des projets de la majorité. Décrypter l'affectation de plus de 152 millions d'euros en seulement 9 jours est un exercice évidemment difficile à mener et néanmoins essentiel, singulièrement pour les Conseillers de l'opposition, garants du contrôle démocratique de la majorité. Parmi les documents mis à disposition par votre majorité, la note politique jointe au budget instauré depuis l'exercice précédent, permet évidemment de mieux appréhender vos choix politiques et donc budgétaires. Je ne peux que vous encourager à encore développer ce document pour les prochains budgets. Mon intervention suivra donc cette note de politique générale, j'en aborderai les points essentiels. Dans les dépenses, premier point, le personnel. Deux mille six a vu la nécessaire revalorisation des barèmes du personnel contractuel. Cette révision était souhaitable et souhaitée même si elle participe au déséquilibre du présent budget. Cependant, au vu du bilan social, le problème de gestion du personnel est loin d'être résolu. Le taux d'absentéisme reste très élevé et donc, très coûteux, particulièrement au sein du personnel non statutaire. Ce taux démontre un malaise profond du travailleur communal. Les raisons restent nombreuses. La précarité des statuts, le non remplacement des départs naturels ou l'augmentation de la charge de travail. Je m'interroge donc sérieusement sur les effets réels du plan de modernisation de l'Administration qui est en cours. Quelle est son efficacité quand les montants provisionnés pour l'absentéisme restent inchangés, voire insuffisants selon le

rapport du réviseur. Mais au-delà de tout cela, le Collège ne devrait-il pas s'interroger sur les problèmes fondamentaux de la gestion de son personnel ? Soit la reconnaissance de son travail et sa considération. Nouvellement installé, le Collège a procédé à des changements d'équipes lors de la réattribution de la compétence aux Echevins. Une fois les choix arrêtés par votre majorité, je souhaiterais obtenir à destination des Conseillers mais surtout à destination du personnel lui-même de votre Administration, un organigramme nominatif de l'ensemble du personnel communal. Cette demande vous est formulée par notre groupe depuis plusieurs années, lors de l'examen budgétaire, et votre promesse lors de chaque demande de nous fournir ce document n'a malheureusement toujours pu être concrétisée. Il est tout de même étonnant de constater que le seul outil à disposition du personnel pour connaître ses propres collègues, réside en un répertoire téléphonique obsolète. Même si l'intention déclarée du Collège semble de trouver des solutions, le taux d'absentéisme, les écarts de salaire, la disparité des statuts, restent des problèmes d'importance pour lesquels il ne semble pas se dégager de pistes de solution. Concernant les services généraux et particulièrement le volet environnement, il reste également étonnant de voir qu'aujourd'hui, à l'entrée de votre 7<sup>ème</sup> année de majorité, le Collège n'en est seulement, selon la déclaration politique, qu'à un je vous cite : «état des lieux des dépenses énergétiques des bâtiments communaux » et ce, alors qu'il y a 6 ans, vous aviez désigné une échevine anti gaspi dont la fonction semble avoir disparu aujourd'hui. Et que la ratification de la Charte D'Aalborg par la Ville de Mons date déjà de 1999 comme ne manque pas de le rappeler régulièrement Jean-Pierre Viseur, reste un vœu pieux. Si le projet de réduire à 20% la consommation énergétique est un bon engagement, il reste insuffisant. A fortiori en constatant qu'aucune action pour atteindre ces objectifs n'est détaillée. A l'heure où tous les partis politiques font de l'environnement une priorité majeure, Mons reste désespérément dans les starting-blocks du développement durable. La commune, pouvoir politique le plus proche du citoyen, se doit d'être un exemple en matière de consommation responsable et de développement durable. Par son comportement, par ses choix d'énergie, la Ville de Mons pourrait démontrer aux citoyens par l'exemple et non par le seul discours, que l'éco-consommation est de la responsabilité de tous. N'est-il pas temps pour votre majorité, entre autres, de consulter la population en vue de l'installation sur le territoire communal, d'un parc à éoliennes, de valoriser nos sources d'eau chaude de Ghlin-Baudour, de poser le premier panneau solaire sur un bâtiment communal ? Tout cela pourrait faire l'objet de choix budgétaires que votre budget 2007

ne nous présente pas. Sur la libéralisation du marché de l'énergie, si les 66% d'augmentation constatés pour l'éclairage public cette année, soit 363.000 euros avaient été utilisés pendant la précédente mandature pour commencer les installations de panneaux photovoltaïques notamment, nous aurions été sûrement moins victimes de l'augmentation du coût de l'énergie corrélative à la libéralisation du marché et à la perte de notre tarif préférentiel. Suite à notre débat du mois de janvier à propos de la centrale d'achat à laquelle Mons participera, je pense que la proposition émise au sein de votre groupe par Pascal LAFOSSE de créer une commission énergie a tout son sens en vue de poser les meilleurs choix en la matière. Il conviendrait que cette commission se mette en place au plus vite. Sur le volet culture, force est de constater que les caisses culturelles montoises se remplissent. Manifestement, de l'argent est provisionné par la Ville de Mons. On en est à 1 million d'euros aujourd'hui avec les 250.000 euros provisionnés cette année et la Communauté Française augmente sa dotation au Manège. Cependant, il apparaît aussi clairement, à regret, que le débat est ailleurs. Puisque et Anne-Marie MERCIER a d'ailleurs interpellé le Président de la commission du Bourgmestre à ce sujet, il n'a encore été aucunement question du projet culturel montois depuis la mise en place du Conseil au sein de la commission communale du Bourgmestre. Si des discussions ont lieu, où ont-elles lieu ? Où se prennent les décisions ? La fondation Mons 2015 a-t-elle vocation de remplacer notre ancienne commission communale au sein de ce conseil ? Ce qui expliquerait peut-être la disparition de l'échevin et donc de la commission communale. Le Conseil sera-t-il encore le lieu de décision du projet culturel montois ? Car outre le projet 2015, il n'en reste pas moins la gestion quotidienne de la culture à Mons. L'organisation actuelle laisse une impression brouillon. A titre d'exemple, tant le service de la Culture, consacré comme opérateur culturel à part entière, que le Manège via la Maison Folie et le Conseil Culturel Participatif ont tous trois charge d'accueillir, encadrer et porter les projets issus du monde associatif local. Une clarification s'impose car ce melting-pot est préjudiciable à l'émergence des projets. D'autant que les budgets dévolus au monde associatif local restent trop faibles alors que le projet Mons 2015 doit essentiellement s'appuyer sur le travail accompli localement. Concernant le volet taxes du budget, notre groupe s'est abstenu aux points 9, 10 et 11 de l'ordre du jour. En effet, globalement les taxes ne semblent pas augmenter, l'additionnel non plus, cela en soi est positif. Cependant, les recettes prévues pour la taxe toutes boîtes restent très hypothétiques. A priori en forte diminution. Si les rentrées fiscales en sont affectées, le changement de mode de

perception passant de l'analyse du contenu rédactionnel au profit d'un système de taxation au poids aura pour principal bénéfice d'alléger nos boîtes aux lettres, chacun s'en réjouira. Le sort de la taxe égout n'est par contre malheureusement toujours pas mis au point. En zone égouttée, les habitants doivent se relier à l'égout sous peine d'une surtaxe. S'ils paient la taxe comme s'ils étaient raccordés mais ne se raccordent pas à l'égout, les services communaux ne disposent d'aucun moyen de contrôle, tant mieux pour les contrevenants diront certains, néanmoins, pour les citoyens décidés de se conformer aux arrêtés communaux, ce système n'est pas très équitable. Enfin, les recettes de la taxe sur les droits d'emplacement sur les marchés diminuent de 149.000 euros sans raison évidente et mériteraient un mot d'explication. Voilà dès lors pourquoi nous nous sommes abstenus. Concernant le budget de la zone de Police, votre budget reste inchangé. Pourtant les attentes de la population en matière de sécurité sont toujours plus grandes. Une présence de terrain, une visibilité accrue, de la prévention, une action rapide et ferme quant la situation l'exige. Pour accomplir ces missions, il n'y a pas de secret, il faut un cadre de personnel suffisant, il faut du matériel performant, il faut augmenter les moyens dévolus à la zone de Police Mons-Quevy, il faut décharger de certaines tâches administratives la plus grande partie des policiers, par du personnel supplémentaire. Il faut finir d'estomper les effets de la réforme des polices. Nos policiers doivent avoir les moyens d'accomplir le travail que tous les honnêtes citoyens attendent d'eux. Mons doit revendiquer ces moyens au Fédéral. Venons-en aux problèmes majeurs de notre région. La problématique qui semble être insoluble pour tous les niveaux de pouvoir, celle qui me tient le plus à cœur puisqu'elle a été notre priorité durant la campagne communale, il s'agit de l'emploi. Je sais d'avance que vous me répondrez que la commune n'est pas le niveau de pouvoir qui peut ébaucher de grandes pistes de solution pour créer de l'emploi. Et pourtant, l'emploi c'est avant tout un dynamisme local, c'est le pouvoir communal qui connaît le mieux les problèmes spécifiques de notre population. C'est la commune qui doit attirer l'attention des autres niveaux de pouvoir sur ses besoins. Et si vous maintenez au sein de votre Collège un échevin chargé de la compétence de l'emploi, c'est que vous admettez quand même avoir un rôle à jouer en la matière. Cependant, en examinant le budget, on se rend malheureusement compte qu'à l'évidence, la majorité ne souhaite pas innover et s'attaquer résolument au problème de l'emploi à Mons et pourtant les pistes d'actions communales sont nombreuses : élaboration d'un plan de relance économique adapté au bassin de l'emploi de Mons, la prospection et le démarchage en Belgique et à l'étranger

d'investisseurs, la redéfinition de la mission de l'IDEA en matière de développement économique, l'ouverture de Mons sur Bruxelles, l'éveil à l'esprit d'entreprise des élèves dans l'entité. Je pourrais encore en énumérer beaucoup mais j'ai l'impression de prêcher des non convaincus. Avant d'entamer ma conclusion, je souhaite évoquer la révision des comptes 2005 qui, en l'absence de convention avec la Région, n'a pas encore pu être effectuée, ce que je regrette. Le plus inquiétant reste tout de même les propos du réviseur qui qualifient la situation des deux années précédentes de « redevenant préoccupantes ». Il était couru d'avance que le plan Tonus n'offrirait de solution qu'à court terme et si le projet est étalé de 2002 à 2009, on constate déjà qu'au cours de cette cinquième année, nous atteignons une limite. En effet et sur base de l'analyse du réviseur, jusqu'en 2005 il a été possible de réduire l'aide Tonus de 11 millions à 8 millions d'euros, en atteignant l'équilibre à l'exercice propre et en constituant des provisions à hauteur de 9 millions d'euros. Cependant, cette année, nous n'arrivons non seulement plus à diminuer l'aide Tonus mais nous ponctionnons sur nos provisions. La majorité se plaît à dire que l'échéance 2009 n'apparaît pas comme définitive dans les textes officiels mais je préfère rester pragmatique, réaliste et prudente, en considérant 2009 comme date ultime et formuler la demande de révision du Fonds des Communes, seule solution salutaire pour notre Ville. Mons doit être reconnue à sa juste valeur au sein des grandes villes wallonnes, tandis que depuis très récemment, Charleroi réclame une augmentation de sa dotation s'estimant lésée par rapport à Liège. Ces deux villes empochent à elles seules 33% de la dotation alors qu'elles ne représentent que 12% de la population. Voici donc pour l'essentiel les raisons qui nous pousseront à voter négativement vos budgets ordinaire, extraordinaire et de la Régie Foncière. Merci pour votre attention.

M. VISEUR, Conseiller : merci Madame la Présidente. D'une certaine façon, on pourrait dire « que de chemin parcouru depuis le dernier débat budgétaire ». Et cela d'ailleurs, ce que je viens d'entendre de Mme MOUCHERON me fait penser que nous nous sentons quand même moins seuls aujourd'hui puisqu'elle a repris une partie de ce que nous revendiquons depuis de nombreuses années et c'est d'ailleurs de bonne augure parce que jamais le CdH de l'époque précédente 2000-2006 n'avait tenu ce discours. Alors, en décembre 2005, à propos du budget 2006, je disais « rien sur les économies d'énergie ou sur les propositions d'énergie alternatives, rien sur les économies d'eau potable, rien sur le papier recyclé, etc ». Et je n'obtenais alors que de vagues réponses à ces préoccupations que je crois nous étions vraiment les seuls à porter. Mais depuis lors,

il y a eu la campagne présidentielle où est intervenu le très médiatique Nicolas Hulot avec qui maintenant il est de bon ton de se faire photographier. Il y a eu le film « Une vérité qui dérange » d'Al Gore qui vient même d'être récompensé d'un Oscar et c'est d'ailleurs, petite parenthèse, aujourd'hui qu'on mesure mieux le tort que cause à l'humanité entière, la réélection de Bush. Il y a eu le rapport du GIEC, c'est-à-dire le Groupe d'Experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat qui a mis clairement en lumière les perspectives qui nous attendent et les responsabilités des décideurs. Et puis, il y a les prises de position de plein de personnalités comme Yann Arthus Bertrand, Alain Hubert, chez nous le Professeur Van Ypersele, nos climatologues nationaux etc. Et tous mettent l'accent sur la situation d'urgence, voire d'extrême urgence en matière climatique et d'ailleurs ce n'est pas l'hiver anormal que nous vivons avec trois degrés et demi de plus que la moyenne qui le démentira. Alors, plus près de nous, il y a eu la signature devant les caméras de télévision, d'un engagement des bourgmestres socialistes, de prendre des mesures et en particulier de réduire la consommation d'énergie de 20% au cours de cette législature. Et pour Mons, cet engagement doit être en béton puisque nous avons deux bourgmestres au lieu d'un. Je relèverai aussi le discours de notre Bourgmestre faisant fonctions, de Mme HOUDART lors de l'inauguration de la Maison du Développement Durable à Mons.Expo, j'aurais pratiquement pu le prononcer mot à mot sans avoir à en rougir et même le Président de l'IDEA s'y est mis et pour moi c'est une révolution quand on connaît les propos que les responsables de l'IDEA ont parfois tenu vis-à-vis des écologistes. Alors, encouragé par toutes ces prises de position, je suis allé voir sur le site des partis de la majorité ce qu'ils proposaient comme mesures à prendre et particulièrement, bien sûr, au niveau des pouvoirs locaux puisque c'est de cela que nous devons débattre aujourd'hui. Sur le site du PS, dans la rubrique « les chantiers de demain », j'ai trouvé un document au titre tout à fait intéressant « sauvons la planète ». Et on y trouve d'ailleurs des affirmations que nous soutenons à 100%, sans réserve, telles que « les combats sociaux et environnementaux sont totalement concordants », bravo, ou « l'environnement ne doit pas faire l'objet d'une politique « à part » considérée comme accessoire par rapport aux autres matières « sérieuses », tout à fait d'accord. Le problème, c'est toutefois qu'il s'agit d'un « chantier de demain » et que les mesures à prendre sont posées uniquement sous forme de questions pour aborder ce débat. Suivent quelques dizaines de bonnes questions mais sans réponse. Parce qu'il ne s'agit pas d'un chantier de demain, c'est un chantier d'aujourd'hui qui, d'ailleurs, aurait déjà dû commencer hier et peut-être même

avant-hier, de nombreux scientifiques déclarant que nous avons perdu environ une vingtaine d'années dans cette matière. Mais, heureusement, il y a la charte des bourgmestres socialistes pour une écologie humaine. Je ne peux pas ne pas relever au passage le pléonasme d'écologie humaine. Toute écologie est humaine puisque par définition il s'agit des rapports des êtres vivants avec leur environnement et les êtres humains font partie du vivant à ce que je sache. Mais, enfin, fermez la parenthèse, ce n'est pas cela le plus important. Quant au site du MR, sauf erreur de ma part, l'environnement y est surtout considéré comme une autre manière de faire toujours plus. Nous sommes bien d'accord que les matières environnementales sont source d'activités économiques et de création d'emplois mais réduire le chapitre environnement au traitement des déchets et de l'eau, la propreté des espaces publics, la lutte contre le bruit et la réhabilitation des sites industriels désaffectés, pour moi c'est trop court. On dirait que c'est un programme qui a été écrit il y a une dizaine d'années parce qu'il n'y a pas un mot sur la biodiversité et surtout rien sur les problèmes climatiques mis à part les déclarations récentes du Président Reynders mais qui, une fois encore, insiste sur le déficit climatique comme une opportunité pour créer de l'emploi. On est d'accord là-dessus, l'environnement peut créer de l'emploi mais c'est quand même un peu court et après avoir raillé les Ecolos depuis qu'ils existent, le MR aujourd'hui ne se gêne pas pour entamer sa campagne électorale en disant qu'il faut sauver la planète bleue. Mais, en tout cas, je ne crois pas que c'est avec le productivisme et la croissance à tous prix qu'on y arrivera. Mais tous comptes faits, c'est évidemment ce qui est prévu à Mons qui nous intéresse. Alors que dit de l'environnement la note de politique générale, le sujet est évoqué page 26. Il s'agit essentiellement de la gestion des déchets et de la propreté publique, de la lutte contre le réchauffement climatique et de la lutte contre les pollutions et nuisances. En matière de déchets, ce qui nous intéresserait de savoir c'est la position qui sera défendue par la Ville à propos de la pérennité d'Itradec et surtout de son outil de biométhanisation parce que la note n'en parle pas. En ce qui concerne le réchauffement climatique, le Collège, conformément d'ailleurs à l'engagement des bourgmestres socialistes, veut réduire la consommation énergétique propre de 20% pour 2012 en commençant par établir un état des lieux des consommations pour déterminer les bâtiments les plus énergivores. C'est fort bien mais c'est fort peu aussi me semble-t-il. D'abord, parce que je suppose que les relevés de compteurs de chaque bâtiment ont dû être faits chaque année et que déterminer les plus gourmands en énergie, cela ne semble quand même pas une tâche qui doit prendre toute une année. La simple

affirmation d'un objectif à atteindre en six ans ne peut pas à lui seul nous satisfaire et nous attendons de la majorité un plan concret de législature avec un calendrier qui nous amènera à terme à l'objectif qu'on veut atteindre. Mais sans cela, ce n'est pas crédible. De toute façon, on sait bien que là où il n'y a pas d'isolation convenable, là où il n'y a pas de doubles vitrages, là où les menuiseries extérieures sont vétustes, etc, il y a nécessairement surconsommation et gaspillage d'énergie. Et j'ai eu beau regarder dans les annexes au budget extraordinaire, le programme d'investissements ne reprend pas ce genre de travaux et même pas dans la liste des « propositions de dossiers subsidiables à introduire sans impact sur le budget 2007 ». En clair, cela veut dire ceux qui ne seront réalisés qu'en 2008 et plus tard. Or, pratiquement tous les travaux que je cite, tous les travaux d'économie d'énergie sont subsidiables donc ils devraient au moins se trouver dans cette liste de demandes de subsides à introduire. De plus, je crois que des mesures simples, gratuites ou peu coûteuses et qui au contraire engendreront des économies immédiates pourraient être mises en place. Alors, je vais vous en suggérer quelques-unes. Il existe bien sûr une régulation du chauffage des bâtiments mais il me semble qu'il faudrait négocier avec les délégués du personnel une diminution de la température de 0,5 et même de 1 degré. Un degré en moins équivaut selon les spécialistes, à 7% d'économie en consommation, cela fait donc une économie immédiate à réaliser. On pourrait aussi lancer un appel pour trouver un ou une volontaire par service pour surveiller la dépense énergétique dans les locaux afin de ne pas laisser éclairés ou chauffés des locaux inutilisés. Je crois qu'il y a assez de civisme dans le personnel pour trouver des gens qui accepteront d'accomplir cette tâche et d'ailleurs nous, aussi, chers collègues, pensons à éteindre les lumières en quittant la salle des commissions par exemple parce que ce n'est pas toujours le cas et peut-être même rarement. On pourrait aussi remplacer progressivement les éclairages actuels, comme les spots, peut-être pas les lustres mais en tout cas les spots, par des ampoules basse consommation. Dans les marchés publics visant à remplacer des véhicules, des brûleurs, des chaudières, acheter des guirlandes électriques, etc, il faudrait imposer des critères de basse consommation et surtout donner une pondération importante à ce critère là. On pourrait intégrer dans le RCU des obligations énergétiques et par exemple comme cela se fait en Espagne, obliger à poser un ou des panneaux solaires pour le chauffage d'eau sanitaire. Et dans le projet de nouvel éclairage de la Grand'Place, il faudrait s'engager évidemment à recourir à des techniques les plus économes en énergie. Si on se base sur les frais de fonctionnement au budget ordinaire, il n'est en tout cas pas prévu de diminution de

consommation en 2007 parce que toutes les postes dépenses d'énergie reprennent pratiquement les chiffres de la deuxième modification budgétaire de 2006. Donc, cela veut dire que concrètement, on prévoit dépenser la même chose en 2007 qu'en 2006. Et je souhaiterais pour ma part qu'à l'issue de ce débat budgétaire, le Collège accepte de faire une déclaration dans laquelle il s'engage formellement à inclure un paramètre écologique ou environnemental ou développement durable, peu importe le nom, lors de chaque projet d'investissement. C'est-à-dire que lors de tout investissement, il faut se demander non seulement combien cela va coûter en euros mais aussi combien cela va coûter en CO2 soit en plus ou même soit en moins puisque parfois il s'agit, le plus souvent possible, d'améliorer la situation préexistante. Au-delà de cette déclaration du Collège, il me semblerait intéressant de constituer un groupe de travail qui aurait pour mission de réfléchir et de proposer des mesures simples et peu coûteuses dans le genre de celles que j'ai citées un peu plus tôt mais aussi de s'assurer du suivi de leur mise en œuvre. Moi, je propose que ce groupe soit composé d'un représentant de chaque parti bien sûr, mais parce que cela n'est pas qu'un sujet politique, il faut aussi des représentants du personnel, du Secrétaire communal, d'un technicien en la matière, un collaborateur du guichet de l'énergie parce que ce sont des spécialistes mais aussi et j'insiste, de quelques citoyens volontaires qui participeraient à ce groupe de travail parce que je suis persuadé qu'il y a beaucoup de gens dans la population qui sont maintenant très conscientisés au problème et qui ne demanderaient pas mieux d'apporter un regard extérieur à ce groupe et notre groupe à nous évidemment est volontaire pour y apporter aussi toute son énergie, c'est le cas de le dire, c'est le moment d'en parler. Un autre point, tant que nous sommes en train de parler de l'implication des citoyens. Je relève dans la note de politique générale, à la page 34, que la Ville de Mons veillera également à soutenir toute initiative citoyenne en matière de création de centrale d'achat d'énergie. La note ne dit malheureusement pas comment mais cela ne peut pas rester un vœu pieu et nous en avons d'ailleurs déjà parlé au Conseil précédent, il s'agissait d'inviter des personnes qui ont déjà fait cette expérience de collaboration en matière d'achat d'énergie. Une espèce de coopérative. Nous en refaisons donc la demande mais notre intention est d'aller plus loin que simplement se grouper pour payer moins cher, pour avoir son énergie meilleure marché. Je crois que l'assistance de la Ville doit aussi inclure les économies d'énergie, le recours au fonds d'aides et aux primes. Ainsi que des achats groupés pas seulement d'énergie mais par exemple, de panneaux solaires, à se grouper pour des travaux d'isolation, pour achat de

nouvelles chaudières basse consommation, pour achat d'ampoules basse consommation, etc, toujours on pourrait collaborer sur ces sujets avec le guichet de l'énergie. Autre suggestion concrète, pratique : lorsqu'il a fallu mettre des détecteurs d'incendie dans les habitations, la Ville a obtenu un prix très bas pour ses citoyens en achetant ces détecteurs d'incendie en grande quantité, ce fut une excellente opération mis à part peut-être son annonce tardive mais en tout cas, pourquoi pas, sur le même modèle, ne pas acheter quelques dizaines de milliers d'ampoules basse énergie et les vendre à prix coûtant, à prix d'usine, à nos concitoyens, cela ne ferait peut-être rien gagner à la Ville de Mons sauf qu'on en profiterait peut-être pour remplacer les nôtres mais au moins ce serait un service rendu à la population qui ferait diminuer les consommations en général. La diminution des consommations énergétiques de la Ville et celle de nos concitoyens doivent être le premier objectif dans cette matière. Mais nous ne prenons évidemment pas un objectif zéro énergie, ce n'est pas réaliste, donc le second objectif doit être de consommer des énergies renouvelables plutôt que des énergies fossiles. Mais pour consommer les énergies renouvelables, il faut d'abord les produire. Alors, il y a bien sûr les certificats verts et la technique des certificats verts encourage la production d'énergie renouvelable mais elle n'est pas suffisante et elle n'évolue pas suffisamment vite surtout. En tout cas, elle n'évolue pas assez vite pour relever les défis qui nous attendent en une ou deux décennies si on se base sur les déclarations des scientifiques. Et là, je veux lancer un débat, peut-être que ce sera un peu du genre poil à gratter pour nos collègues du MR mais quand même il s'agit de l'initiative industrielle publique. Je sais que cela n'a pas bonne presse partout mais pour moi, en tout cas, l'initiative industrielle publique pour la production d'énergie renouvelable, cela me paraît une nécessité. Ce qui ne veut pas dire que nous rejetons un partenariat avec le privé, que du contraire, mais quand l'intérêt général le commande et quand les défis à relever sont vitaux pour la société, les pouvoirs publics doivent prendre les initiatives que le privé ne prend pas ou ne prend pas en suffisance. Ce sont d'ailleurs des pouvoirs publics qui investissent dans les routes ou qui ont développé les réseaux de téléphone ou en grande partie du chemin de fer, toutes ces infrastructures vitales pour le pays, et bien quand l'énergie renouvelable devient un besoin vital lui aussi, les pouvoirs publics ont le devoir de prendre l'initiative d'en produire ou d'en faire produire, y compris les communes, il ne faut pas attendre cela des autres pouvoirs, y compris les communes, au-travers de leurs intercommunales pures de financement qui sont là pour cela. Il me reste à aborder quelques points relevés dans les documents qui n'ont été remis et ils

touchent encore à l'environnement au sens large et plus seulement aux problèmes énergétiques. D'abord, en ce qui concerne les infrastructures sportives, je relève, je cite : la pérennisation du circuit de motocross et nouvelle piste de galop pour l'hippodrome (modification du PCA du Bois Brûlé), c'est en page 62. En clair, cela signifie que 15 à 20 ha de belle forêt, notamment une vieille hêtraie, seront sacrifiés sur l'autel du grand prix annuel du motocross puisqu'il ne déménagera pas, pérennisation, et que la piste de galop devra se construire à l'emplacement du bois. C'est en contradiction flagrante avec tous les beaux discours sur la nature, sur la préservation de l'environnement, sur la biodiversité, etc. Il y a vraiment très loin de la coupe aux lèvres ! En page 49, au chapitre des cultes, il est préconisé de favoriser des projets permettant de générer des fonds et en particulier l'installation d'antennes GSM dans les clochers. On croit rêver. Au moment où des études de plus en plus convergentes montrent les dangers pour la santé des antennes GSM trop près des endroits habités, on propose d'installer des antennes dans les églises dont on sait, par ailleurs, qu'elles sont nécessairement au centre du village, n'est-ce pas. Est-ce que c'est sérieux ? Cela me paraît vraiment irréfléchi de votre part d'avoir laissé mettre cela dans une note de politique générale. En tout cas, nous, nous ne pouvons que nous insurger contre cette politique. Enfin, en matière de propreté et de salubrité publiques, je voudrais évoquer le fait que vous avez été interpellés par les habitants voisins du passage souterrain du Boulevard Saintelette qui est devenu quasiment inutilisable car sale et non éclairé. Je suppose que le budget présenté prévoit bien un article où pourront être inscrites les dépenses de remise en état rapide de ce souterrain mais je vous remercie de me le confirmer au nom de ces habitants. On pourrait dire bien des choses sur ce budget, bien d'autres choses sur ce budget, d'ailleurs d'autres collègues interviendront. Moi, je me suis expressément limité à parler de la politique énergétique et environnementale, c'est tout à fait volontaire, pour ne pas diluer ces enjeux qui sont plus que jamais essentiels, je ne voulais pas les diluer dans d'autres considérations. Mais, je voudrais dire aussi, ne prenez pas ceci pour une leçon, ce n'est pas le but, c'est vrai que je cède parfois à la tentation de l'ironie mais ne le prenez pas de mauvaise part, dites-vous bien que c'est une des formes d'expression de mes convictions les plus profondes. J'espère en tout cas que vous avez remarqué que l'essentiel de mon intervention consistait en propositions concrètes. Un programme de réduction des consommations qui couvrirait toute la législature avec un calendrier et pas seulement un objectif global, des mesures très pratiques comme la réduction d'un degré dans les locaux, l'achat groupé d'énergie, de

panneaux solaires, de travaux d'isolation, d'ampoules économes, la désignation d'un chasseur de gaspi par service, la mise en place d'un groupe de travail politique-administration-citoyens, l'impulsion d'initiative industrielle publique en matière de production d'énergie renouvelable, etc. Voilà en tout cas des politiques que nous, écologistes, nous mènerions si nous étions associés au pouvoir communal. Mais, il n'y a pas de copyright sur ces propositions, il n'y a pas de droit d'auteur et vous pouvez vous en emparer. S'il vous plaît, ayez de temps en temps l'honnêteté intellectuelle d'en reconnaître les auteurs. Je vous en remercie d'avance.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Merci, M. VISEUR. On ne manquera pas éventuellement si le besoin en était de penser aux bonnes offres que vous nous faites, en tout cas. Est-ce que d'autres personnes désirent la parole ? Mme MERCIER.

Mme MERCIER, Conseillère : Madame le Bourgmestre, il ne s'agit pas de considérations générales mais de quelques points à propos desquels dans le budget de l'exercice 2007 ordinaire, je voudrais me faire expliquer quelques différences entre 2006 et la prévision 2007. Donc, je m'adresse à M. MILLER puisque cela clôturerait le chapitre qui le concerne. J'apprécierais vraiment d'être éclairée là-dessus mais avant cela j'aimerais poser une question qui me paraît à la fois simple et banale et M. l'Echevin MILLER a d'ailleurs repris cet élément là tout à l'heure, voilà qui me permet de reposer la question maintenant puisque d'une façon générale mais également par M. MILLER j'entends dire très souvent que pour faire des économies, on ne remplace pas celui qui quitte son emploi. Vous n'allez tout de même pas me dire que cet emploi était superfétatoire ? Alors, comment le travail se fait-il, cela je ne comprends pas bien ou alors, bon, les personnes qui restent peuvent abattre une somme de travail très importante. Voilà, ceci dit, je voudrais reprendre la page 7 si vous voulez bien et regarder le numéro qui concerne les frais de formation du personnel, mission qualité. De 103.106 euros en 2006, la prévision est de 65.900 euros pour 2007. Alors, si vous êtes d'accord, M. l'Echevin, je vais pointer les 2-3 remarques que je voudrais faire ou bien est-ce que vous me répondez au fur et à mesure ? Non ? D'accord. Alors, à la page 24, là je crois que j'ai déjà la réponse, cela concerne le réseau éclairage public, on est passé de 548.687 euros en 2006 à 911.000 en prévision 2007. Mais, je suppose que c'est déjà le fait de la libéralisation ? Voilà, donc, je connais déjà plus ou moins votre réponse. Alors, tout de suite après vous avez 51.000 pour les illuminations, énergie, et on prévoit pour 2007, 70.000, idem, je suppose ? Alors, à la page 29, on a parlé tout à l'heure des traitements du personnel administratif mais ici, je pense bien aussi, j'espère que je ne

me trompe pas, je crois aussi connaître la réponse, on a prévu 53.792 euros prévision 2007 au lieu de 11.845 euros. Je suppose qu'il s'agit d'écoles qui ont été reprises par la Ville, alors ? Et d'enseignants qui étaient autrefois payés par la Province, je ne sais pas, c'est pour cela que je pose la question.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Vous n'avez pas posé les questions en commission ?

Mme MERCIER, Conseillère : Non, parce que en commission, on a posé pas mal de questions et on s'est dit que le reste, on le poserait ici.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Parce que c'est un peu compliqué de répondre comme cela ici ; est-ce que...

Mme MERCIER, Conseillère : mais c'est presque terminé. Vous savez, je fais confiance aussi aux grandes possibilités de M. MILLER.

A la page 47, les subsides concernant le basket Union-Mons-Hainaut, on passe à 120.000 au lieu de 49.580 euros. Là, je dois dire que pour la page 56, je suis assez contente, assez heureuse de voir l'augmentation qui est prévue, c'est pour l'école des devoirs, on est passé de 6.827 à 13.480 euros et je suppose que vous vous êtes dits que c'était un bon placement d'aider les élèves à réussir. Voilà, je vais m'arrêter ici, j'avais encore l'une ou l'autre question concernant les recettes puisque ici je n'ai posé que les questions concernant les dépenses, mais ceci amenant une réflexion, je la conduirai aussi pour les recettes.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Merci Mme MERCIER. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Mme PREVOT, Conseillère : Madame la Présidente, je souhaiterais intervenir sur le budget participatif appliqué à Jemappes et Flénu. Le groupe Ecolo évidemment a toujours défendu ce type de projet puisqu'il est fondamentalement pour une participation maximale du citoyen à la vie de la cité. Je suis Ecolo, je suis flénusienne et j'ai donc ainsi suivi les opérations réalisées dans ce cadre avec une double motivation. La mise en route de ce budget a débuté en janvier 2003, elle fut longue, chaotique, souvent décourageante, les responsables de district se sont succédé et par ailleurs, beaucoup de demandes citoyennes ont porté sur des problèmes personnels et d'autres n'ont pas reçu le retour suffisant des autorités pour être motivantes. De trop nombreuses réunions ont donné l'impression de tourner en rond à tel point qu'il a fallu à un moment donné, relancer la machine. Mon intervention se veut néanmoins positive et constructive et on peut être positif, un journal existe, des choses se concrétisent. Sur Flénu,

l'aménagement du terroir Ste-Henriette se profile. Les travaux d'embellissement subsidiés par la politique des grandes villes donnent l'idée que l'on avance. Ils sèment surtout la confusion dans l'esprit du citoyen qui ne maîtrise plus rien. Il mélange ces travaux à ceux qui relèvent du budget participatif. Des représentants de zones et des citoyens m'ont fait part de leur déception après 4 années de travail, ils se sentent dépossédés et une charte est en cours d'élaboration, bien sûr, mais finalement qu'en ont-ils à faire ? Ils veulent du concret. Le citoyen doit être informé, il doit être aussi écouté et entendu et vous le reconnaissez vous-même mais il y a encore de grosses failles dans le système. Pourrait-on se tourner aussi davantage vers les jeunes que l'on voit peu aux réunions et vers les personnes les plus défavorisées, elles qui pourtant auraient les besoins les plus légitimes à faire valoir. C'est à Jemappes, vous ne l'ignorez pas, qu'elles sont proportionnellement les plus nombreuses. En tant qu'ex mandataire au CPAS, je connais les difficultés que d'aucun pourrait opposer mais l'idée n'a rien d'utopique. Pourquoi ne pas essayer de faire à Mons ce qui se fait à Sambreville, je vous rappelle une majorité PS et M. DI RUPO connaît très bien le Bourgmestre. Il s'y développe quelques réalisations très concrètes, notamment avec les usagers du CPAS qui sont arrivés à initier eux-mêmes des actions conviviales avec un très grand nombre de personnes. J'ajouterai en vue de l'extension future du budget participatif à d'autres entités de notre bonne Ville, que dans cette commune de Sambreville, actuellement, une étude universitaire approfondie s'effectue sur le tissu social historique des quartiers quasi de porte à porte pour arriver à définir des zones très homogènes où les associations et les comités de quartiers sont très tôt activés et motivés. C'est une manière de procéder un peu différente qui me semble extrêmement constructive. Je vous lance cet appel car nous avons la chance d'avoir des habitants et des représentants de zones très dévoués et actifs. Il ne faut plus les décourager par des réunions creuses, non suivies d'effets, des réponses toutes faites ou des lourdeurs administratives hors de propos. Le budget participatif doit continuer, il faut le soutenir et c'est en ces termes que je vous remercie.

M. COLLETTE, Conseiller : Je ne vais pas être long, je voudrais simplement aborder trois sujets, en tout cas faire des réflexions et des propositions sur trois fonctions de la Ville de Mons, qui est la fonction du logement, sur la fonction culturelle et sur la fonction patrimoine. Première réflexion. Quand M. le nouvel Echevin de la Régie Foncière, nous a fait sa proposition ou sa présentation du budget, vous aurez remarqué que il a comparé les budgets des années 2005-2006 et 2007 en notifiant notamment les

progressions des estimations de dépenses d'investissements de la Régie Foncière par rapport à 2005, je pense qu'il n'a pas encore parfaitement intégré la fonction budgétaire de la Régie Foncière qui est en réalité une fonction d'encadrement du maximum possible et non pas d'un objectif à réaliser durant l'exercice. Quant il nous a parlé de 33% d'augmentation des investissements de la Régie Foncière en 2007 par rapport à 2005, je voudrais quand même relever que si une comparaison vaut raison, ce n'est que par rapport au compte 2005. Or, par rapport au compte 2005, vos projets d'acquisition pour la politique foncière sont de 1.880.000 euros, soit un peu plus de trois fois celles réalisées au compte 2005. En ce qui concerne les aménagements de biens acquis pour la politique foncière, il y a 6.169.000 euros au lieu de 154.000 réalisés, c'est 40 fois ce que vous avez fait en 2005 et en ce qui concerne les frais de rénovation, 4.400.000 au lieu de 200.000 euros, c'est-à-dire 22 fois ce que vous avez réalisé sur le dernier exercice contrôlable. Donc, tout cela pour dire que on en reste toujours, malheureusement, en ce qui concerne la politique foncière à beaucoup de vœux pieux, sauf que, je vais dire pour une fois, la note de politique générale semble avoir redonné du tonus, c'est le cas de le dire, à la politique foncière et au rôle que doit jouer dans cette politique foncière, la Régie qui semble-t-il avait été mal aimée dans le cadre des projets parallèles de l' AIS, du projet des grandes villes, des sociétés Mons Rénovation, Mons-Revitalisation. Il semble qu'aujourd'hui, on ait voulu recentrer entre les mains de la Régie Foncière un rôle moteur et c'est tant mieux mais vous comprenez bien que compte tenu de la réalité des chiffres et du monumental écart entre le montant des projets et la réalité des investissements, nous soyons extrêmement circonspects. Nous sommes aussi circonspects dans la mesure où et Mme la Présidente de ce Conseil m'excusera de passer sur le mode des questions, mais nous n'avons pas les documents nécessaires pour nous permettre de les poser lors de la section et j'envisagerai donc une série de questions sur base d'un rapport sur le projet de budget 2007 qui nous est parvenu le lendemain de la réunion de la commission. J'ai déjà des réponses parce que toute une série de questions ont été posées au sujet notamment de l'acquisition d'un terrain pour les nomades, l'inscription budgétaire est toujours prévue sans que l'on sache bien où ce projet sensible pourrait se concrétiser ; j'ai reçu la réponse, je ne pose plus la question. J'avais posé la question de la destination du mess des officiers dont l'acquisition a été prévue et donc des aménagements pour 1 million d'euros environ sont prévus. Il est souvent regrettable que la Régie Foncière qui apparaît comme un acteur servile de la politique du Collège dans l'exécution de la politique foncière du Collège ne soit même

pas en mesure de nous dire quelle est la destination de certaines acquisitions qu'elle réalise pour compte de la Ville de Mons. C'est le cas du mess des officiers pour lequel je souhaite connaître les principes d'affectation. En ce qui concerne l'aménagement du Couvent des Capucines, je prends acte que l'aménagement de 12 logements pourrait être réalisé, il faudra effectivement sur ce terrain sensible être très vigilant sur le cahier des charges à proposer à l'auteur de projet puisqu'il doit intégrer 12 logements modernes et confortables dans un lieu qui a une histoire et une architecture qui est absolument à respecter. J'ai entendu la réponse du Collège à la question de Mme MERCIER concernant l'avenir de la piste de skate à Hyon qui, semble-t-il, va être réutilisée ou en tout cas la structure de préau ou de hangar et je constate que reste, par contre, dans le projet de budget de la Régie Foncière un investissement de 125.000 euros pour des sanitaires à faire sur la piste de skate dont on sait par ailleurs que l'on voudrait la déménager ce qui est quand même relativement incohérent et inconsistant et inconstant. Cette piste de skate a été élaborée, étudiée, le projet a été très largement diffusé dans le voisinage, tout le monde a eu l'occasion de s'exprimer, personne ne s'est exprimé avant qu'il soit réalisé et dès le lendemain de sa réalisation, lors des premiers exercices de rollers faits par les jeunes qui attendaient ce site depuis de nombreuses années, une levée de boucliers s'est fait entendre, je pense qu'il y a quelque part un déficit de consultation préalable à des projets de ce type si on arrive à les finaliser avant que les oppositions se manifestent, il y a quelque chose qui ne fonctionne pas. Nous avons pris particulièrement bonne note de l'intervention active de la Régie Foncière dans la finalisation du projet via le plan logements et la politique des grandes villes de la réalisation des premières rénovations des étages d'immeubles du piétonnier pour les affecter au logement. Je pense que ce que nous appelons de nos vœux depuis pratiquement 25 ans, va enfin trouver à se concrétiser puisque nous avons, pour la première fois, mais c'est la note de politique générale qui nous l'apprend et non pas le budget lui-même de la Régie Foncière, puisque cela passe par le biais du programme logements, les numéros des immeubles sur lesquels, avec un accord des propriétaires nous dit-on, la rénovation de logements pourra être entamée dans le piétonnier, nous ne pouvons que nous en féliciter mais nous attendons, comme tout le reste, de voir puisque, en général, c'est au pied du mur que l'on reconnaîtra le maçon, le maçon de cette politique foncière que doit être la Régie Foncière. Et pour terminer sur ces questions, je pose une question qui est en rapport avec l'inauguration qui aura lieu en mai prochain du nouveau siège des Cours et Tribunaux et essentiellement de la Cour d'Appel, de la

Cour d'Assise, de la Cour du Travail et du Tribunal de Commerce. Quel est, dans ce cadre, le devenir du 23 de la Grand'Place, c'est-à-dire l'Hôtel de la Couronne qui est voisin de l'Hôtel de Ville ? L'avenir de ce bâtiment est évidemment stratégique pour le développement urbain vu sa position immédiatement contigüe à l'Hôtel de Ville. J'ai entendu M. HAMBYE dire que, à sa connaissance, la Ville aurait acheté. Suite à la commission de la Régie Foncière, j'ai eu un écho différent puisque la Ville privilégierait à l'origine la recherche d'une promotion privée et ne rachèterait ce bâtiment à la Régie des Bâtiments que dans le cas où il n'y aurait pas d'affectation intéressante pour le développement. Alors, il faut savoir, c'est vrai que le budget extraordinaire de la Ville renseigne un poste de 25.000 euros, je pense, à titre d'honoraires d'un auteur de projet en vue de l'aménagement de l'ancienne Cour d'Appel, il y donc anguille sous roche, je voudrais que le Collège se positionne clairement à ce sujet. Pourquoi ? Parce que, manifestement, cela pourrait me permettre d'embrayer sur le second sujet qui est très similaire à la réflexion que vous a faite Savine MOUCHERON, à savoir quelle sera la consistance de la participation de Mons à cette épopée où elle se voudrait Capitale de la Culture en 2015. Il est évident que si l'ancienne Cour d'Appel voisine de cet Hôtel de Ville peut accueillir une partie des bureaux qui utilisent des parties de ce vénérable monument que nous occupons aujourd'hui, sa vocation culturelle dans un cadre permanent d'ailleurs et dans le cadre plus ponctuel de Mons 2015 pourrait trouver un écrin pour des collections qui sont aujourd'hui en garde-meuble. J'ai été heureux d'apprendre que des aménagements intérieurs seraient effectués au Musée Chanoine Puisant mais ce musée ne présente pas, me semble-t-il, les qualités nécessaires pour une scénographie moderne d'art et d'artisanat anciens. Nous sommes donc à nous poser des questions, la même que Savine MOUCHERON a posée, je ne la répéterai pas, du contenu de Mons 2015 et, à cet égard, je voudrais quand même insister sur une inquiétude qui est assez répandue, de voir que dans ce désir que Mons a de prendre la tête de la culture, c'est-à-dire de la mise en valeur de la civilisation européenne à laquelle Mons et je vais dire les anciens montois, ont contribué, de voir qu'on n'aurait rien dans l'état actuel des choses à offrir comme attractivité de notre patrimoine culturel aux visiteurs de Mons 2015. N'oublions pas et je pense que le Collège l'a oublié, que depuis plusieurs années déjà et à la suite d'efforts considérables qui ont été effectués par la Ville en matière de conception et essentiellement de contraintes urbanistiques, le site des Trois Vallées, site archéologique et naturel, parce qu'il contient les minières néolithiques de Spiennes qui

sont incomparables au niveau européen et même au niveau mondial, a été classé Patrimoine Matériel celui-là de l'Humanité par l'UNESCO alors qu'on en est toujours à la case départ. Et je dirai même que on a reculé d'une case quand j'ai appris récemment que la pierre levée qui se trouve dans le Jardin du Mayeur dont on hésite à dire que c'est un mégalithe, c'est-à-dire un menhir plutôt qu'un polissoir, allait être déménagée puisque, comme le dit le Directeur Général du Tourisme, elle n'a plus de raison d'être à cet endroit puisque la collection miteuse de l'étage du Musée du Centenaire destiné à l'archéologie préhistorique a disparu. Alors, ceci m'amène deux réflexions, le retour de cette pierre sur la place de St-Symphorien est-il bien opportun ? Je vais tout de suite dire que cette pierre n'a jamais été trouvée sur le site de l'ancienne commune de St-Symphorien. En réalité, cette pierre qui serait un polissoir a été retrouvée au sommet de la falaise de la tranche écornée, c'est-à-dire au dessus de la côte d'Harmignies qui descend vers Harmignies et elle était effectivement couchée et compte tenu de sa morphologie, on peut penser que c'était, je vais dire, l'équipement commun à tous les hommes néolithiques pour polir les silex qu'ils extraient du sol à cet endroit. Ce n'est pas parce que le propriétaire de la terre sur laquelle ce polissoir a été retrouvé s'avérait être le propriétaire du château de St-Symphorien que il l'a transportée sur ses terres avant d'en faire donation à la Ville de Mons en 1951 mais pour l'associer à la mise en valeur de ce patrimoine archéologique qui effectivement était développé dans le Musée du Centenaire. Donc moi je pense que s'il y a une réflexion à avoir, comme le suggère Mme MOUCHERON sans que l'on sache si la fondation à laquelle on est convié à participer peut avoir quelques intérêts dans cette mise en œuvre, une réflexion fondamentale doit être très rapidement élaborée pour savoir ce que l'on veut promouvoir dans l'attractivité des formes acquises par la civilisation occidentale telle qu'elle s'est développée plus particulièrement à Mons et de cet élément qui en fait un pôle d'attractivité international il faut que débouche, me semble-t-il, une affectation dès aujourd'hui des prélèvements que nous faisons pour préparer la manifestation de Mons 2015 Capitale de la Culture et revoir très rapidement la proposition de créer un centre d'interprétation sur le site. Alors, s'il vous plaît, en attendant d'avoir pris une décision, qu'elle soit positive ou négative, ne déménagez pas la pierre levée du Jardin du Mayeur vers la place de St-Symphorien, ce qui serait anticipé. Dernière réflexion, elle est en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme et c'est une proposition qui complète l'intervention de Jean-Pierre VISEUR et d'ailleurs de Savine MOUCHERON et je me réjouis de ces convergences. Nous avons toujours en chantier et de manière non

aboutie, un règlement communal d'urbanisme qui est en modification. Nous savons qu'un règlement communal d'urbanisme ne peut pas apporter de contraintes qui seraient supplémentaires à celles découlant de la dissertation régionale et notamment du CWATUP mais si la Ville de Mons pouvait montrer l'exemple et peut-être forcer la main, elle en a les moyens humains, au Gouvernement régional pour faire une avancée en matière de développement durable à cet égard, ce serait de faire la proposition à la Région Wallonne d'intégrer dans le règlement communal d'urbanisme l'obligation pour toute rénovation mettant en cause les sanitaires et le chauffage d'une habitation et pour toute construction nouvelle, des équipements les plus contemporains et les plus performants en matière d'énergie solaire, je vais dire à minima. Vous savez par exemple qu'en Espagne, il n'y a plus un permis de bâtir qui est délivré sans qu'il soit assorti de clauses de ce type et notamment de l'obligation de créer des installations de chauffage, de l'eau sanitaire. Vous me direz l'Espagne est un pays de soleil, c'est vrai mais les procédés de production d'électricité dans nos pays ne nécessitent plus nécessairement de la chaleur puisque la lumière peut apporter une source d'énergie non négligeable et je souhaiterais donc que dans le cadre de la dernière mise au point du RCU modifié, cette problématique soit envisagée et non pas seulement dans le cadre d'ouverture de ZACC pilotes comme le propose le projet de la note de politique générale 2007. Je vous remercie.

M. DI RUPO, Bourgmestre en titre : Madame la Présidente, juste d'une manière ponctuelle, au sujet d'une légitime interrogation sur la fondation Mons 2015 et la dimension culturelle. La fondation a pour objectif de rassembler des moyens financiers qui seront nécessaires pour deux périodes. La première qui débutera dans quelques mois et j'y reviendrai, qui est le dépôt de la candidature parce que déjà le dépôt de cette candidature va nécessiter beaucoup de travaux et puis, bien entendu, si nous sommes retenus la préparation jusqu'en 2015 et puis surtout l'ensemble de l'activité en 2015 et il n'y a pas une seule institution publique qui serait en mesure d'une seule fois mettre les moyens qui seraient nécessaires pour une capitale européenne de la culture puisque les montants dont on parle, si on se réfère à Lille, ce n'est rien d'autre que 75 millions d'euros, c'était le budget de Lille, Capitale Européenne de la Culture. Cela veut dire beaucoup d'argent dont 50% environ ont été fournis par le privé. Alors, je reviens à la fondation actuelle, celle-ci voit ses membres désignés par les différents gouvernements, différentes assemblées comme la nôtre et son objectif, dans l'immédiat, est bien entendu de rassembler non seulement un certain nombre d'idées et de projets mais aussi de

préparer la candidature. Alors, dans l'état actuel des choses, pour diverses raisons et notamment pour éviter des concurrences intra belges, ce qui sera inévitable à un moment donné mais la période électorale n'est pas la meilleure période pour se faire, je pense que les institutions belges et plus singulièrement les gouvernements, puisqu'il va falloir que l'Etat belge mais l'Etat dans sa dimension fédérale, c'est-à-dire région-communauté et état fédéral, déclare à un moment donné ouverte la candidature des communes belges. Cela pourrait se faire soit en juillet, soit plus probablement aux alentours de septembre. Ce qui nous laisserait alors 9 mois pour déposer la candidature. Ce sont, je dirai, des délais dans lesquels nous nous inscrivons pour le moment. Ce que fait Yves Vasseur et je pense qu'il le fait bien, c'est actuellement de préparer une série de rencontres sectorielles avec le monde de la culture. Refaire par exemple les états généraux de la culture, c'est très bien sur le plan du concept mais on doit aujourd'hui au-delà de certains propos, être assez concrets et voir de manière très claire ce que l'on peut faire. Donc, des contacts sont programmés, tantôt avec les gens concernés par le théâtre, tantôt les gens concernés par les arts plastiques et visuels, tantôt des gens concernés par la musique, etc, etc. Donc, voilà où nous en sommes pour le moment et c'est tout à fait normal que la fondation n'ait pas, avant qu'elle ne se soit complètement constituée, mis en œuvre quoi que ce soit. Deuxième élément, le Conseil communal, nous singulièrement, c'est clair que le débat doit avoir lieu. Il aura lieu le moment venu et non seulement en commission et c'est la commission du Bourgmestre présidée d'ailleurs par M. Del Borrello dont on ne peut pas dire qu'il n'est pas concerné par le milieu culturel mais indépendamment de cela, le débat aura lieu et il faudra que nous prenions plusieurs heures ensemble d'abord avec celles et ceux d'entre nous qui souhaitent émettre un certain nombre d'idées et puis au Conseil communal, le débat y sera non seulement approfondi mais largement public. Je pense que nous sommes inscrits dans ce timing là et je crois que c'est ainsi qu'il faut opérer. Il y a alors cette question qui revient en permanence du monde associatif. On dit il y a plusieurs entrées pour avoir où tantôt des subsides pour pouvoir réaliser telle ou telle manifestation. L'indépendance fort légitime des associations s'apparente parfois bien au fait qu'il y ait plusieurs entrées. Mais quoi qu'il en soit des discussions que l'on a élaborées, on pense que le Conseil Consultatif Culturel est peut-être le meilleur point d'entrée pour permettre ensuite l'orientation tantôt à la Maison Folie, tantôt au Service Culturel en tant que tel. Mais, je pense que les associations, ce qu'elles souhaitent le plus, c'est de pouvoir réaliser des événements et contribuer d'une manière la plus pertinente et la plus

percutante possible. Voilà pour cet aspect en termes d'information. Je voudrais juste m'autoriser, Madame la Présidente, deux considérations sur des bâtiments importants qui ont été cités, notamment par M. COLLETTE et je pense qu'il a raison de s'en préoccuper. D'abord, le mess. Initialement quand la Défense Nationale nous a indiqué qu'elle allait vendre le mess, notre premier réflexe a été, ce serait dommage que ce soit vendu au public, au grand public, donc domaine privé pour en faire on ne sait pas trop bien quoi, dans un lieu qui aujourd'hui se révèle être un quartier très culturel. Je n'ai pas besoin de redécrire le quartier. Et donc, la réaction du Collège a été, on va essayer d'acquérir ce bâtiment, après des discussions. Vous savez que les discussions entre départements ne sont pas les plus simples, d'autant plus qu'on nous fixe quasiment le prix par le Receveur de l'Enregistrement et que l'on est un peu là sous un dictat justifié ou non. Quoi qu'il en soit, l'idée était et reste d'y mettre la Maison de la Créativité ou de la Création mais surtout de la créativité pour laisser la création à qui de droit. Nous devons à la vérité de dire aussi que quand le bâtiment a été visité, on avait le sentiment que l'immeuble était quasiment utilisable tout de suite, avec des grandes cuisines, etc, et puis quand le bâtiment a été vendu, ne serait-ce que la cuisine, il faudra racheter une cuisine, donc cela veut dire que la Défense Nationale a considéré que tout ce qui était là, relevait non pas du secret défense mais en tout cas du patrimoine de la Défense, bon, donc on a quelques investissements à y effectuer, le patrimoine est là, le bâtiment est là et la Ville a été acquéreur. Bien. Pour ce qui concerne l'Hôtel de la Couronne, depuis que nous savons que la Cour d'Appel quitte la Grand'Place, la Ville, tout naturellement, a fait savoir qu'elle pourrait être intéressée. Ce n'est pas parce qu'elle a dit qu'elle pouvait être intéressée que la Ville va pouvoir l'acheter. On ne sait toujours pas quel est le montant. Quand on voit à quel prix le mess a été vendu, bon, on attend toujours de connaître le prix. Si le prix est raisonnable, il y a peut-être un intérêt, si le prix n'est pas raisonnable au vu du budget propre de la Ville car d'un côté on aimerait combler le déficit, de l'autre on voudrait ne pas toucher au personnel, on voudrait également que tous les services soient rendus et en même temps on voudrait avoir tous les bâtiments ou en tout cas pouvoir les conserver. Et puis je rajoute la liste de tout ce que j'ai entendu tout à l'heure de tout ce qu'il faudrait faire, mettre en valeur, rénover, etc. Et je suis pour, le problème c'est que et je vous assure que c'est quelque chose qui serait fort agréable de mon vivant, les miracles malgré que ma mère était fort croyante, je ne les ai toujours pas vu et on est toujours en attente de les voir. Et donc, par rapport à cela, si le prix notamment de l'Hôtel de la Couronne était un prix acceptable, et bien là on peut

discuter ; si le prix est excessif, il faudra voir ce qu'on peut en faire et comment on peut discuter pour qu'il y ait une utilisation intelligente de ce lieu des plus importants sur la Grand'Place. Je termine en disant qu'il me revient que d'autres services de l'autorité judiciaire ou de la Justice marquent un intérêt aussi et demandent en interne de la Régie de pouvoir utiliser cet espace. Mais je peux comprendre que ce lieu peut être convoité par tout un chacun. Donc, bref, la Ville s'est dite intéressée, on attend l'estimation mais pour l'heure rien n'est fait quant à l'affectation de ce bien d'une importance majeure.

M. LECOCQ, Conseiller : Merci Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs, chers collègues, oui, nous voterons le budget et même les budgets de la Ville présentés par le Collège. Je ne vais pas évidemment revenir sur tout ce qui a été présenté par notre Echevin des Finances, mais nous pouvons constater que grâce à une gestion rigoureuse et malgré l'héritage que nous connaissons, le Collège a réussi à poursuivre le programme d'investissements, investissements indispensables à un redéploiement économique de notre cité. Certes, grâce à un apport Tonus mais j'ai envie de dire, un apport Tonus mérité, tant les missions de la Ville sont importantes. On vient de le rappeler, sans augmentation de la fiscalité, on vient également de le rappeler, sans réduction de personnel. Le budget 2007 est donc présenté en équilibre et nous le voterons. Nous pensons également qu'il faudra maintenir la rigueur et la fermeté dans tous les secteurs d'activités, à tous les niveaux. Veiller à diminuer l'absentéisme et très certainement mettre au point un plan ambitieux de réduction des consommations énergétiques. Ainsi, suivre avec précision l'évolution des indices de relance de notre Ville. La note du réviseur parle d'un nouveau programme de prise de conscience des mesures de sensibilisation au plan de gestion, nous pensons que l'on pourrait aller plus loin encore et pourquoi pas, partir d'un budget 0, tous services confondus. Les indices actuels de gestion de la Ville confirment le redémarrage de l'activité économique, l'intérêt à nouveau perceptible pour notre Ville, pour les habitants mais aussi pour les investisseurs. Le programme des nouvelles constructions prévu pour les mois à venir est véritablement mirifique. Tant au niveau du secteur public d'ailleurs que du secteur privé. Madame la Présidente l'a largement évoqué tout à l'heure. Les politiques menées lors de la précédente législature portent enfin leurs fruits. Nous sentons que nous sommes dans une phase de transition entre deux mondes, celui de la gestion de l'héritage du passé, celui des réalisations à venir. Bref, nous sortons du tunnel, même si certains travaux sont encore visibles en surface. L'exemple donné par le CPAS est significatif. Les aides ont diminué à Mons de 1% alors que dans le même temps, elles

augmentaient de 7 et 8% à Charleroi et à Liège, je n'ai pas retenu pour les pourcentages exacts. C'est aussi pour cela que nous voterons le budget, Mesdames et Messieurs, car il tient compte de tous ces éléments d'espoir, il est tourné vers l'avenir. C'est aussi pourquoi nous nous sommes penchés avec beaucoup d'attention sur la note de politique générale présentée avec le budget et nous avons noté, avec satisfaction, les éléments suivants : le programme de modernisation de l'Administration est en route et permettra une meilleure gestion de la qualité pour le citoyen, une réorganisation des services vise notamment l'amélioration du suivi des décisions mais plus important encore, la diminution et la maîtrise des délais en matière d'urbanisme. Mais également l'amélioration de la propreté publique et l'adaptation des outils informatiques. Des améliorations importantes sont également programmées au Service de la Population, le déménagement de cette partie de l'Administration communale fut donc une évolution marquante de ces dernières années. Un autre point, la régie communale autonome. Elle a été mise en place au cours également de la dernière législature et a permis l'activation et la finalisation de dossiers importants tels que le développement économique et commercial de Mons.Expo et la mise sur rail de deux dossiers d'infrastructure sportive de Division 1, le basket et le football. Demain, la RCA poursuivra son chemin avec la piscine, bien entendu, mais également en partenariat avec la gestion Centre-Ville, elle soutiendra les missions de revitalisation économique et patrimoniale du Centre-Ville. L'avenir parle au présent lorsque l'on évoque les dossiers tels que la lutte contre le réchauffement climatique, le développement durable pour lesquels Mons se veut proactive. Même si, bien entendu, nous le savons, tous les chantiers ne peuvent démarrer en même temps. Bref, les projets sont nombreux, Madame la Bourgmestre en a d'ailleurs fait longuement état, et c'est donc un signe d'espoir évident pour l'avenir. Aujourd'hui, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous sommes fiers d'être montois, je vous remercie de m'avoir écouté.

Mme OUALI, Conseillère : Merci Madame la Présidente, comme beaucoup de membres de cette Assemblée, j'ai des problèmes de voix, il paraît que c'est récurrent. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, au nom du groupe PS, permettez-moi de vous dire quelques mots au sujet du budget 2007 de la Ville de Mons. C'est tout d'abord un budget qui reflète la réalité, la situation de la Ville de Mons reste globalement difficile. L'équilibre budgétaire, on l'a dit plusieurs fois, est atteint grâce au plan Tonus qui a été maintenu par le Gouvernement wallon en attendant une éventuelle réforme du Fonds des Communes et par la récupération de provisions

constituées pour des dépenses identifiées. Dépenses qui seront nettement moindres à l'avenir. Le plus important pour les montoises et les montois, c'est que le budget maintient une dynamique pour la Ville tant au niveau des investissements que du fonctionnement même de la Ville. C'est donc un budget sérieux, conçu par rapport aux besoins de nos concitoyens. Ce qui importe, c'est que Mons ne stagne pas malgré les difficultés financières, historique de la Ville, mais parie sur une stratégie de développement à long terme. La Ville effectue donc des efforts financiers qui portent déjà leurs fruits et elle voit la concrétisation de projets qui seront profitables à l'ensemble des montois tant sur le plan économique que sportif ou culturel. Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des projets, ni la stratégie du développement de la Ville mais quand même. L'ouverture du BAM, Musée des Beaux-Arts dans moins de deux semaines, en matière de culture, les grands travaux liés à la mobilité de notre Ville, les dépenses liées à l'éducation et au tourisme ne sont que quelques exemples de la stratégie à long terme que la Ville développe. Stratégie qui sera profitable à l'ensemble des citoyens montois. Un mot tout de même sur les zones d'aménagement communales concertées. La Ville de Mons en compte 53 et 5 sont prêtes à être mises en œuvre à moyen terme. Il s'agit des ZACC de Ghlin, Cuesmes, Flénu et deux à Mons. Cela représentera environ 800 logements au total. A noter aussi que de nombreux projets privés sont en cours. Quelques exemples, le lotissement de la Garenne à Ghlin, les Grands Prés et des logements à St-Symphorien entre autres. Un autre exemple de la dynamique insufflée à notre Ville, les opérations de rénovation et de revitalisation urbaines qui vont avoir lieu au quartier de la Caserne Léopold, à Jemappes et au quartier du Béguinage. Je voulais encore vous dire un mot sur la propreté. Vous le savez, la Ville a publié la Charte du respect de l'autre en 2004 afin de lutter contre les incivilités qui gâchent la vie au quotidien. Et bien, 2007 verra la mise sur pied d'une brigade environnementale qui fera respecter cette Charte. Cette brigade environnement sera composée d'agents communaux qui ont reçu une formation et qui seront munis d'une carte de légitimation. Ils pourront dresser des constats et en référer au fonctionnaire sanctionnateur de notre Ville qui fera appliquer des amendes administratives. Un mot sur le sport. On prendra acte, avec satisfaction, que le cahier des charges a été relancé par la régie communale autonome pour le projet de la piscine du Grand Large et on espère que des offres de qualité seront déposées avant la fin du mois de juin pour que Mons puisse disposer d'une piscine enfin qui pourra accueillir les familles mais également les nageurs professionnels et notre équipe de water-polo. Au niveau de la

fiscalité, la majorité a choisi de ne pas augmenter la pression fiscale contrairement à beaucoup d'autres villes. Il n'y a donc pas d'augmentation des taux en matière fiscale, ni au niveau de l'impôt sur les personnes physiques, ni au niveau du précompte immobilier. Comme l'a précisé notre Bourgmestre, Madame HOUDART, au niveau de la masse salariale du personnel, nous enregistrons un impact dû à la révision générale des barèmes. La RGB est une revendication légitime des travailleurs qui était rencontrée sous la précédente législature. Un premier rattrapage de 30% a été octroyé en 2006 ; cette année, le rattrapage est de 20%. La moitié du chemin est donc rencontrée entre le barème des agents statutaires et des contractuels. Un mot sur le Service Incendie. Les pompiers ne sont pas touchés par le plan de gestion. La mise en disponibilité à 56 ans est maintenue, il est important de saluer le rôle primordial du Service Incendie qui fait l'objet d'une vaste réflexion au niveau fédéral. Dix pompiers seront engagés cette année, dont 2 officiers, 6 personnes remplaceront des départs à la retraite et nous engageons 4 agents supplémentaires pour atteindre la norme minimale. Au niveau de l'action sociale de la Ville et du CPAS, les efforts déployés sous l'ancienne législature sont maintenus. Après la reprise de la maison de repos et de soins par le CPAS l'année passée, nous constatons avec beaucoup de satisfaction, la construction de la nouvelle MRS avec ce nouveau bâtiment, c'est près de 300 lits au total qui seront mis à la disposition des usagers. Nous saluons au passage Marc BARVAIS et son équipe qui pourra continuer son action avec une dotation non augmentée mais conséquente qui représente 7,5% des dépenses totales de la Ville. En ce qui concerne la Police, la Ville comme l'année passée, lui octroie une dotation de près de 12 millions et demi d'euros, ce qui représente la moitié de la dotation globale de la Police. Celle-ci pourra donc continuer son action en matière de prévention et de proximité avec le citoyen. A noter d'ailleurs qu'une récente étude parue dans la presse, classait la Police de Mons en tête de ce qui concerne le taux recommandé d'effectifs policiers par rapport à la population de la Ville. Comme on le voit, le budget 2007 est à la fois sérieux, très soucieux du développement de la Ville et du bien-être de nos concitoyens. Je vous remercie de votre attention.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Merci Madame OUALI de ces encouragements. Et merci à chacune et chacun pour l'intérêt que vous portez à notre budget 2007, budget bien entendu qui nous concerne tous. Je vais maintenant, si vous le voulez bien, passer la parole à l'Echevin MILLER qui va nous donner quelques réponses par rapport aux questions posées.

M. MILLER, Echevin : Je répondrai pour ma part aux questions qui concernent de façon précise le budget, finalement, peu de questions m'ont été adressées, je vais essayer de ne pas en oublier. Je commencerai par répondre aux préoccupations soulevées par Mme MERCIER. Tout d'abord, cette question générale concernant le non remplacement des départs naturels au sein de notre Administration. Et bien, oui, c'est un choix qui est celui du Collège, c'est un élément important de la politique que nous menons, c'est une mesure d'ordre structurelle à laquelle nous sommes fort attachés et elle est effectivement compensée par une meilleure informatisation des services, une meilleure répartition du travail, il y a donc toute une réflexion et des actions qui sont menées au niveau de l'organisation de nos services. Deuxième point, c'est une question plus précise, vous m'avez demandé à la page 17, pourquoi il y avait une réduction des frais de formation du personnel. C'est simplement sur proposition des services, ils ont estimé que pour cette année 2007, le montant de 65.900 euros était suffisant. Page 24, l'éclairage public, mais là vous aviez vous-même énoncé la réponse, donc je ne vais pas y revenir. Page 29, le traitement du personnel administratif, effectivement il y a une augmentation pour faire face à des engagements de personnel subventionnés. Les subsides Mons-Hainaut, basket, page 47, c'est un dossier qui a été déjà débattu, il concerne une convention passée avec le club de basket afin de permettre la récupération de la TVA. L'école des devoirs, vous avez souligné à quel point vous y êtes attachée, et bien le Collège aussi, puisque nous avons pris cette décision. Ceci pour répondre aux questions de Mme MERCIER. Madame PREVOT avait posé en commission plusieurs questions, j'ai les réponses par écrit, je vous les remettrai, simplement votre demande d'information sur le budget du service de développement économique, vous demandiez à quoi étaient affectés les montants, ce sont des dépenses réalisées sous les articles budgétaires « image de marque », qui concernent des frais d'organisation, d'inscription de publicités, par exemple pour le Prix Mercure, la participation au marché international des professionnels de l'implantation commerciale, frais de participation à la journée Découverte Entreprises, conférences, colloques, etc, la réponse complète vous sera remise. Le Conseil Culturel Participatif, vous aviez également demandé une explication concernant l'ensemble des dépenses inhérentes à chacun des projets. Voilà, vous recevrez toutes ces justifications, ce sont des frais de location, c'est la remise d'un prix pour les langues régionales endogènes, journée de lancement de la fête de l'Internet, etc, etc, le total est ici. Par rapport à une question que vous aviez également posée concernant l'arborisation de la Grand'Place, nous avons inscrit le même montant à notre

budget 2007 que celui qui était prévu en 2006, parce que les travaux n'ont pas encore commencé mais le projet suit son cours. Voilà pour Mme PREVOT. M. VISEUR a commenté le programme du MR mais ici je suis en tant qu'Echevin et je pense que ce sera mon collègue Echevin qui répondra à la question concernant la politique énergétique et donc s'il pouvait dire un mot aussi du MR merci. Voilà. Maintenant, je répondrai également à Mme MOUCHERON. Mme MOUCHERON a posé plusieurs questions dont une relative à la taxe sur les toutes boîtes. Nous ne faisons qu'appliquer la directive ministérielle, il y a une décision de modification du processus qui a été décidée, bien nous l'appliquons tout simplement mais il est vrai, Mme MOUCHERON, vous avez raison, c'est une taxe qui pose problème, nous allons appliquer la directive ministérielle et les services, y compris les services de la Région Wallonne, en tireront les leçons. La taxe sur les égouts. Bien oui, il est exact que nous luttons contre la pollution possible de notre Ville, donc nous maintenons cette taxe égout. Vous avez également posé une question sur la réduction de 149.000 euros pour l'implantation sur les marchés, c'est simplement parce que dans le budget 2006, le montant était de 569.000 euros mais nous avons tenu compte pour établir le budget 2007 du compte 2005 et le compte 2005, le montant est de 415.000 euros et donc simplement nous avons tenu compte de cela, c'est le cas de le dire et nous n'avons inscrit à notre budget 2007 qu'un montant de 420.000 euros. Alors, avant de 'en terminer et de céder la parole à mes collègues pour qu'ils puissent répondre à des questions qui concernent davantage leurs matières, je tiens à remercier les chefs de groupe du MR, Jean-Marc LECOCQ et du PS, Mme OUALI ainsi que les membres des groupes de la majorité mais bien entendu aussi tous les membres des partis qui ont pris part à ce débat, Madame le Bourgmestre l'a dit, c'est un débat important qui concerne le budget de toute notre Ville. Je terminerai sur une remarque de Mme MOUCHERON qui a dit, en s'appuyant sur la note de M. le Réviseur, la situation de Mons est préoccupante, je ne vais pas retirer ce que j'ai dit, je l'ai rappelé dans mon exposé introductif, j'ai réutilisé le mot de M. le Réviseur à savoir que, effectivement c'est une situation préoccupante mais j'ai bien entendu celles et ceux qui se sont exprimés, ce budget traduit, est le reflet de la réalité de notre Ville, à savoir qu'il ne s'agit pas d'un budget tape à l'œil, il n'y a pas de mesure mirobolante mais c'est un budget sérieux qui est tourné vers l'avenir et qui veut poursuivre les missions qui sont celles de notre Ville par rapport à nos concitoyens. Un point précis. Lorsque M. le Réviseur se réjouit dans sa note, qu'entre 2001 et 2005, on ait pu réduire la dotation Tonus de 11 millions d'euros à 8 millions d'euros, cela veut

donc dire si je compte le nombre d'opérations budgétaires 2001-2002-2003-2004-2005, c'étaient 5 opérations budgétaires, on est passé de 11 millions d'euros à 8 millions d'euros, c'est-à-dire une réduction de 3 millions d'euros, ce dont se réjouit M. le Réviseur, par contre, il ne se réjouit pas du fait qu'entre le budget 2005 de 8 millions et le budget que nous présentons aujourd'hui, c'est-à-dire sur peu d'opérations budgétaires, on arrive quand même à une réduction de 1 million 100 euros sans tenir compte du fait qu'il y a un remboursement également qui est à charge de la Ville, puisque vous le savez, l'aide Tonus fonctionne par emprunt. Et cette inscription budgétaire supplémentaire qui vient peser sur la Ville est de l'ordre de 1.066.751 euros et donc, j'en terminerai Madame le Bourgmestre, en rappelant que, au boni général, notre Ville présente 21 millions d'euros de boni et je remercie toutes celles et ceux qui ont participé à ce débat.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. M. l'Echevin BIEFNOT.

M. BIEFNOT, Echevin : Oui, merci, Madame la Bourgmestre. Les questions ont été concentrées par M. le Conseiller COLLETTE. Je ne reviendrai pas sur les explications qui ont été données quant au devenir du mess des officiers et la Cour d'Appel, je pense que M. DI RUPO à mon sens, suffisant dans l'explication. Je voudrais revenir simplement sur quelques points qui ont été abordés. Je vais me permettre de répondre aussi en même temps à ce que Mme MERCIER posait comme question tout à l'heure à propos de la piste de skate d'Hyon. Bon, vous relevez comme une contradiction le fait de dire nous réfléchissons parce que je vous ai informé que le Collège réfléchissait sur un aménagement qui puisse convenir à l'ensemble à la fois des habitants et des jeunes. C'est vrai, je pense que quand, c'est d'ailleurs un problème régulier lorsqu'on élabore un projet, généralement on constate que lorsque ce projet vient à terme, il y a aussi, c'est un phénomène d'égoïsme qui se fait ou il y a des comités qui se créent et je n'ai pas vu la pétition mais c'est une quarantaine de personnes qui se sont manifestées, qui pourtant ont accompagné le projet. Simplement pour dire que si dans le budget de la Régie Foncière, un montant de 125.000 euros est prévu, c'est simplement aussi et il n'y a pas de contradiction même si demain le Collège doit réorienter cette piste de skate vers une autre activité, la volonté manifestée par le Collège est de garder à cette implantation là une affectation sportive. Et que de toute façon, quel que soit le sport que l'on y pratique, il est évident que des sanitaires à cet endroit sont absolument nécessaires, nous l'avons maintenu bien entendu puisque nous ne savons pas actuellement quelle sera la solution définitive. Vous avez abordé le problème de

l'aménagement du Couvent des Capucins, je peux vous dire que vendredi, puisque la réunion aujourd'hui dans un même Echevinat de la Régie Foncière et de l'Urbanisme fait bien les choses, nous avons eu une réunion de travail avec le Service de l'Urbanisme et les responsables de la Régie Foncière pour justement envisager le projet tel qu'il nous est proposé, les esquisses qui nous sont proposées, pour faire en sorte qu'effectivement cette réhabilitation particulière, très spécifique du Couvent des Capucins se fasse et se passe évidemment dans de bonnes conditions. Vous avez abordé le problème de l'aménagement du territoire et du souhait ou de la piste que vous souhaiteriez nous offrir en faisant en sorte que la Ville de Mons amène une sorte de contrainte pour toute nouvelle construction à adopter des techniques qui soient des techniques respectueuses de l'environnement, respectueuses également en matière d'énergie. Très clairement, le Collège, lors des deux dernières réunions hebdomadaires s'est penché là-dessus et nous sommes en train d'essayer de voir ce que nous pouvons faire justement, de manière à intégrer dans ce RCU ces impositions. Nous y réfléchissons, sans doute très bientôt un dossier viendra au niveau de cette Assemblée de manière à concrétiser ces pistes. Alors, je voudrais revenir sur le début de votre intervention. Je savais que vous feriez la remarque tout simplement parce qu'en commission vous n'aviez pas eu l'air convaincue. Mais les chiffres sont là. Lorsque l'on regarde le budget des investissements de la Régie Foncière, ce n'est pas moi qui les invente et le différentiel est bien de 39% entre 2005 et 2007. Je pense qu'il faut que l'on puisse recaser les choses comme elles sont, vous comparez un compte 2005, nous parlons d'un budget et c'est vrai que le budget est sans doute ambitieux mais il est ambitieux non pas comme cela par principe simplement parce que nous avons et vous l'avez vu et je l'ai développé, quelques projets d'envergure qui sont eux-mêmes ambitieux et qui portent sur des montants importants. C'est le cas de la rénovation, je viens d'en parler, du Couvent des Capucins, ce sont 2 millions d'euros, le mess des officiers, c'est plus ou moins 1 million d'euros et les deux Calva, Spiennes et Havré, c'est 2 millions. Ceci fait partie et montre la volonté d'avancer dans ce budget 2007, je l'ai fait remarquer simplement en sachant qu'il s'agit bien entendu d'un budget donc d'intention, de volonté du Collège, bien entendu dans des dossiers comme ceux-là, qui nécessitent parfois des cheminements extrêmement difficiles, extrêmement longs, ils sont à mesurer après en fonction des réalisations. Mais en tout cas, la volonté elle est manifestée dans le budget.

M. MARTIN, Echevin : Madame MOUCHERON a évoqué la problématique de l'emploi tout à l'heure, même si c'est une compétence directe de mon collègue Richard MILLER, je me sens néanmoins directement concerné puisque les propositions que vous avez formulées sont pour ainsi dire toutes reprises dans la note de politique générale dans le département du Développement Economique et donc, je me réjouis de cette convergence de vue qui nous rassemble. Ceci dit, je me permettrai de faire quelques réflexions à ce sujet. La première c'est que bien entendu il n'appartient pas à une ville de la taille de Mons d'influer sur l'évolution socioéconomique nationale ou internationale mais néanmoins il n'en reste pas moins vrai que le Collège a fait le choix de développer une politique active afin d'accroître le dynamisme et l'attractivité de la Ville de Mons en matière économique. Cela passe notamment par plusieurs approches, la première d'entre elles porte sur une volonté de se doter d'une vision stratégique et c'est vrai non seulement au niveau de notre région, avec le travail qui va être fait au niveau de l'IDEA sur le plan macro économique avec une étude qui est en cours pour se doter, je dirai, d'une stratégie globale à l'échelle de l'IDEA et qui est également vrai pour notre Ville puisque la note de politique générale prévoit explicitement la mise au point d'un schéma de développement économique et commercial pour la Ville de Mons, lequel nous permettra vraisemblablement de répondre avec tous les éléments requis aux nombreuses sollicitations des investisseurs qui se font jour notamment au niveau commercial depuis un certain temps. Deuxième élément, je voudrais parler de la politique qui est menée en termes d'accueil des investisseurs. Vous le savez depuis quelques années maintenant, la Ville s'est dotée d'une cellule d'accueil des investisseurs, cellule dont le rôle s'est renforcé au fil du temps et pour laquelle nous souhaitons véritablement développer une approche de guichet unique interne à la Ville de Mons. C'est ainsi qu'aujourd'hui, lorsqu'un investisseur se présente et nous fait part des différentes préoccupations qui sont les siennes, que ce soit en terme de mobilité, de sécurité ou d'urbanisme, il trouve dans cette cellule d'accueil de l'investisseur, l'ensemble des réponses qui peuvent lui être fournies de part une approche extrêmement transversale et une collaboration extrêmement étroite entre les différents membres du Collège et entre les différents services administratifs de la Ville. De la même manière, une collaboration extrêmement étroite va se nouer avec l'IDEA et pour laquelle, à cet égard, nous avons développé des contacts et nous formulerons des propositions extrêmement concrètes dans un avenir proche. Troisième élément, le développement commercial. C'est évidemment un point extrêmement important, il y a

des points forts et des points faibles, il y a une complémentarité à nouer entre le Centre-Ville, la périphérie et les grands complexes commerciaux. Nous travaillons activement à développer cette complémentarité. Nous avons d'ores et déjà réorienté assez sérieusement la manière de travailler de l'asbl Gestion Centre-Ville. Nous avons noué de nouveaux contacts avec les associations de commerçants, dont certaines d'entre elles développent un nouveau dynamisme et nous travaillons, bien entendu, activement avec les fonds d'investissements qui sont une caractéristique propre de notre Ville. Donc, au niveau commercial, je pense que une vraie dynamique est en place et devrait pouvoir apporter des propositions concrètes d'ici peu. Enfin, d'une manière générale, je dirai que la volonté du Collège est manifestement sans aucun doute d'avoir une préoccupation transversale et permanente en terme d'accroissement d'attractivité de la Ville, cela passe tant par une inscription dans l'ensemble des appels à projets qui sont menés que ce soit au niveau des fonds européens ou d'autres opportunités qui nous sont offertes, que ce soit au niveau de la politique touristique-culturelle ou patrimoniale, que ce soit au niveau de la politique menée par les acteurs socioéconomiques locaux et notamment la nouvelle structure d'animation économique qui se met en place avec la Maison de l'Entreprise au sein de la Maison d'Entreprise, il y a cette volonté de faire de Mons une terre attractive en terme d'investissements, cette volonté a été initiée sous le précédent Collège, elle a d'ores et déjà porté ses fruits et j'en terminerai par là puisque lorsque l'on voit l'attractivité qui est la nôtre aujourd'hui en terme de nombre de dossiers d'investissements qui sont portés, que ce soit au niveau des promoteurs immobiliers ou que ce soit au niveau commercial, lorsque l'on voit l'ampleur des créations d'emplois effectuées sous la précédente législature, avec quand même je le rappelle, un chiffre rarement, si pas jamais atteint, de 2.500 créations d'emplois sur le territoire montois sous la législature précédente, je pense que le Collège est sur la bonne voie et nous comptons bien entendu intensifier cette politique dans les années à venir. Je vous remercie.

M. SAKAS, Echevin : Madame MERCIER, pour l'Arena, c'est suite aux nouvelles infrastructures que les frais de fonctionnement ont augmenté.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Voilà une réponse rapide, courte. Efficacité ! M. DEPLUS, pour le budget participatif.

M. DEPLUS, Echevin : Si on peut rassurer nos collègues qui auraient cru le contraire, on va maintenir évidemment le budget participatif, l'intention du Collège est telle en tout cas et s'il y a eu et vous avez raison de le souligner, Mme PREVOT, quelques

hoquets dans la mise en place de ce budget participatif, quelques hésitations, c'est dû au fait que c'est une expérience et qu'une expérience demande à être évaluée et bien c'est ce que nous allons faire dans les prochains mois, c'est évaluer cette expérience qui mérite de l'être parce que cette évaluation sera de toute façon pleine d'enseignements pour repartir. Donc, l'intention est réellement de restructurer, de repartir notamment vers des élections pour des comités qui n'ont plus été menés depuis un certain temps. Il y a bien entendu et vous l'avez souligné aussi, peut-être parfois sur le terrain une petite confusion, même parfois une grosse confusion, entre la politique des grandes villes, le budget participatif et les budgets ordinaires de la Ville mais c'est une vraie volonté que nous avons eue aussi dans le Collège précédent, de cumuler les actions positives, notamment budgétaires, pour avoir un effet suffisant et donc, effectivement, même si ce n'est pas toujours compréhensible au premier degré par la population, il y a de l'argent qui vient de la politique des grandes villes, il y a l'argent qui avait été spécifiquement dégagé pour le budget participatif et puis il y a le budget ordinaire de la Ville et le budget extraordinaire de la Ville, tout cela cumulé donne des effets quand même, avouez-le, positifs sur le terrain de Jemappes et de Flénu. On signalera simplement encore que les travaux du Calva de Flénu, qui dépendent du PGV, du projet des grandes villes, commenceront dès que la Cavalcade de Jemappes sera terminée, puisque vous savez que les chars y sont hébergés et donc dès que les chars seront logés ailleurs, nous pourrons entamer les travaux du Calva de Flénu. Voilà, merci.

M. DARVILLE, Echevin : Mme MOUCHERON, faire fi des efforts consentis par le Collège communal en matière d'économie d'énergie ou d'utilisation d'énergie renouvelable montre, je crois, votre méconnaissance du dossier. Je m'en explique. Vous avez pu voir dans les budgets, des budgets subsidiés auprès de la Région Wallonne pour le renouvellement de l'éclairage public, des budgets importants. Toutes les ampoules actuellement qui sont remplacées sont des ampoules basse consommation d'énergie. En terme d'économie d'énergie, nous avons entamé, sous la précédente mandature tout un plan de rénovation de bâtiments communaux, d'écoles entre autres. Lorsqu'une rénovation est entamée, nous commençons par la toiture, c'est là qu'on voit les déperditions calorifiques. Nous remplaçons les châssis, nous mettons des châssis double vitrage. Le contrôle du chauffage se fait par télégestion. Toutes les écoles sont gérées par télégestion, ce qui apporte pas mal d'économies d'énergie. En termes de panneaux solaires, la Ville de Mons est une des rares villes à donner une prime pour l'installation de chauffe-eau à panneaux solaires. Est-ce que la Ville de Mons n'est pas

la seule Ville aussi à posséder sur son territoire une usine de biométhanisation, en terme d'énergie renouvelable, en terme d'énergie propre, de certificat vert, nous sommes un exemple pas seulement en Wallonie mais en Belgique. Itradec étudie d'ailleurs la faisabilité d'installation d'une éolienne sur son site. Est-ce que la Ville de Mons n'a pas aussi récemment investi au Salon Bâtiments dans une maison de l'environnement ? Cinquante mille euros financés par la Ville pour montrer le bon exemple auprès de tous nos citoyens. Donc, des exemples comme cela, il y en a beaucoup, je ne vais pas les citer tous mais je crois que le Collège investit sérieusement et dans les économies d'énergie et dans l'utilisation de l'énergie renouvelable. Je suis d'ailleurs en discussion actuellement avec Itradec pour voir si le méthane que produit cette usine ne peut pas être utilisé directement sur la flotte, vous savez que nous avons près de 300 véhicules ici à la Ville de Mons, donc, si on ne pourrait pas réutiliser directement cette énergie ce qui donnerait un rendement à cette usine de 75% au lieu de 35% actuellement. Donc, pas mal d'efforts consentis. M. VISEUR, pour le Boulevard Saintelette, je vous rassure, nous avons complètement remis en peinture ce tunnel, il y avait une urgence, vous avez raison, nous avons installé un éclairage de secours et l'éclairage définitif sera installé cette semaine, le matériel est arrivé et donc ce n'est là qu'une question de jours, actuellement nous avons pour finaliser la rénovation de ce tunnel encore mis au budget extraordinaire une somme de 10.000 euros et une autre somme est comprise pour les autres tunnels, de 40.000 euros parce que ce n'est pas le seul tunnel qui pose problème. Merci Madame la Présidente.

M. BARVAIS, Président du CPAS : D'une part, je me permets de répondre à Mme la chef de groupe du CdH, Mme Savine MOUCHERON concernant la modernisation de l'Administration et comme évidemment cette modernisation va de paire avec le CPAS, c'est pour cela que je me permets d'intervenir à ce niveau là. Pour vous signaler quand même que nous avons fait un gros effort au niveau de l'informatisation lors de la mandature précédente, gros effort surtout au niveau du matériel, que ce soit les PC, que ce soit les serveurs, que ce soit le réseau et, qu'actuellement, nous sommes tout à fait aux normes des standards actuels et que cette mandature ci commence surtout par l'amélioration des logiciels. Améliorations des logiciels qui nécessiteront évidemment des formations complémentaires et que nous allons bientôt acquérir les serveurs qui permettront de développer un Intranet, Intranet qui permettra comme cela d'avoir ce qu'on appelle le who's who, c'est-à-dire qui est qui, et permettra donc aussi au personnel de bien se situer dans l'Administration. Alors, tout cela va de paire

évidemment avec l'acquisition de logiciels et en plus de cela, la Ville de Mons et son CPAS sont parties prenantes du groupement d'intérêt économique que l'on appelle Qualicité et qui est une structure qui a été mise en place en collaboration avec le Ministre Courard des Affaires Intérieures et qui a pour but de mutualiser les programmes informatiques des villes et communes et c'est grâce à cette structure que nous allons acquérir cette année un logiciel pour la gestion des emplois de compétence au niveau de la Ville et du CPAS, que nous allons acquérir un logiciel de workflow et de ce qu'on appelle même un workflow encore plus développé, ce qu'on appelle la GRU, la Gestion des Relations Usagers. Alors, cela si vous le souhaitez, nous pourrions organiser éventuellement une toute commission avec la cellule Management et Organisation pour vous expliquer où nous en sommes à l'heure actuelle et vers où nous allons. Parce qu'il est bien évident que suite à cela, le personnel pourra voir vers où il peut évoluer dans la structure et suivre les formations en interne ou en externe pour pouvoir augmenter leurs compétences. Votre deuxième remarque concernait Al Gore. Point de vue énergie et eau potable. Alors, là aussi je peux vous rassurer, toutes les mesures dont a parlé M. DARVILLE, nous les appliquons. Mais, si nous prenons l'exemple de la nouvelle MRS, d'une part nous allons utiliser la cogénération au niveau des techniques de chauffage, nous récupérons évidemment les eaux de pluie pour tout ce qui est utilisation sanitaires, nous avons déjà constitué un puits de captage qui nous permettra de récupérer dans la nappe de l'eau froide ce qui nous permettra de refroidir le bâtiment sans devoir utiliser des techniques consommatrices d'énergie, nous l'équiperons de panneaux solaires, c'est à l'étude et nous sommes sur le point de commencer l'étude de l'équipement de panneaux photovoltaïques pour permettre l'acquisition d'énergie verte. Point de vue emploi, l'Echevin MARTIN vous a déjà donné des renseignements complémentaires mais que peut faire le CPAS en plus ? Mais d'une part, dans la politique d'accompagnement des personnes âgées, on sait bien qu'à ce niveau là, ce sont des niches d'emplois importantes, que ce soit au niveau du maintien à domicile, que ce soit au niveau des lits supplémentaires que nous offrons, que ce soit aussi au niveau des résidences services que nous allons créer. Et je me permets quand même d'insister aussi sur toute cette mise à l'emploi et la collaboration que nous avons avec Pro Action, Pro Action a quand même mis 67 personnes à l'emploi durable l'année passée. La mission régionale de Mons-Borinage qui fait des formations spécifiques dans les niches d'emplois qui sont à pourvoir, a mis à l'emploi l'année passée plus de 150 personnes, je crois de mémoire c'est 220 personnes et dans le réseau

de l'économie sociale, sur l'arrondissement de Mons, on a mis à l'emploi 150 personnes. Alors, Mme MERCIER est intervenue sur un point concernant la formation en étant inquiète qu'à un niveau il y avait une diminution de formations. Mais si vous regardez le budget du CPAS, vous verrez que tout le budget de formation du CPAS est diminué de 10%. Ce qui ne veut pas dire qu'on va former moins mais simplement nous avons équipé tant à la Ville qu'au niveau du CPAS des salles de formation et maintenant les formations sont surtout données en interne par du personnel, ce qui veut dire que si vous voyez les frais de formation qui diminuent, c'est probablement aussi surtout parce que nous avons moins de formateurs extérieurs et nos agents vont moins à l'extérieur, nous réalisons des économies et nous avons comme cela aussi des formations qui sont vraiment en adéquation avec les postes de travail. En ce qui concerne le groupe Ecolo, M. VISEUR, Al Gore suite. Alors, étude énergétique des bâtiments, nous les avons faites lors de la mandature précédente. Deux mille six-deux mille sept, toutes les maisons ouvrières, nous avons un programme de remise en état puisque nous en avons remis 15 en 2005, 13 en 2007 et il y en aura encore 10 qui seront améliorées tant en isolation que l'acquisition de chambres supplémentaires en 2007. Deux mille sept, à Glépin, nous allons refaire tout le chauffage, 2007 la MRS, j'en ai parlé nous commençons les travaux, 2009 le home Quiétude qui est un home très énergivore mais en principe, nous le reconstruisons et 2011, si tout va bien, c'est la Bonne Maison de Bouzanton qui recevra un lifting complet et notre bâtiment qui est le plus énergivore qui est l'ancienne BMB qui date de 1600 et quelque chose, et bien, nous attendons la dernière lettre de la Région Wallonne pour commencer les travaux et le rééquiper en nouvelles chaudières à enclenchement progressif selon les besoins. Au niveau de la formation du personnel mais je crois que notre Intranet nous permettra de rappeler certains conseils au niveau gestion de l'énergie et que si vous êtes un adepte de Télé MB, vous avez pu remarquer que le CPAS de Mons avait fait une série de spots d'informations vers le public en vue de l'économie d'énergie, que nous avons réalisé un concours dont les prix étaient des ampoules basse consommation et que notre boulot au niveau de la guidance énergétique ne va pas uniquement dans le but du curatif mais que nous essayons à ce niveau là d'avoir aussi une action préventive. Quant à Mme PREVOT pour le budget participatif, je sais bien, puisque nous avons travaillé six ans ensemble que c'est un de ses chevaux de bataille. Nous avons effectivement réalisé deux rencontres avec les personnes ex-minimexées de Jemappes et de Flénu, cela n'a pas bien porté de fruits et il n'y a pas eu de projets mais nous avons réinscrit 20.000

euros au budget de cette année, comme nous l'avions l'année passée et ce travail doit être fait par notre nouvelle insertion sociale parce que je crois qu'effectivement, il faut aussi que les plus démunis s'intéressent à la vie de la société, malheureusement, ils ont souvent d'autres priorités et c'est souvent celles-là qui reviennent sur le tapis. Quant aux deux autres groupes de la majorité, je les remercie pour leurs commentaires et je recède la parole à notre Bourgmestre. Merci.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. Une ou deux petites considérations. Notamment par rapport à la Police. Sachez que le budget de la Police sera présenté le 26 mars au sein du Conseil de Police et bien entendu, il y aura un débat lors de cette séance. Vous devez également savoir que le Conseil de Police s'est positionné de façon évidemment favorable pour l'engagement de 14 policiers et ceux-ci arriveront dans le courant du mois de mai. Nous avons d'ailleurs provoqué un Conseil de Police afin de prévoir cet engagement en mai et ce, pour qu'ils soient disponibles à la prochaine Ducasse. Concernant les différents tunnels, c'est vrai qu'il y en a un qui est géré par la Ville de Mons, à savoir celui du Boulevard Saintelette qui a, comme l'a dit mon collègue DARVILLE, été remis en état. Mais vous devez savoir que les autres sont sous la gestion du MET et que, à ce stade-ci, il y a des contacts qui sont en cours pour la remise en état de ces différents tunnels. Au niveau du personnel communal, il existe une cellule Management qui analyse les différents services de la Ville, il y a une réorganisation qui a déjà eu lieu, elle se penche notamment aussi sur les mutations internes, à la demande des agents, de savoir si telle personne serait mieux dans tel service ou dans un autre. Il y a bien sûr, on parlait de l'informatisation, M. MILLER en a parlé tout à l'heure, mais cette réorganisation, c'est vrai qu'il n'y a pas toujours de remplacement dû aussi à cette réorganisation mais aussi à l'informatisation. Cependant, parfois lors de certaines analyses, si plusieurs départs ont lieu au sein de la même cellule, il est tout à fait normal à ce moment là de pourvoir à ces remplacements afin que le travail continue à se faire et que les personnes puissent continuer à travailler dans de bonnes conditions. Des postes à responsabilités, exemple au Service des Bâtiments, on a eu trois personnes qui sont parties en même temps, elles ont bien sûr étaient remplacées. Trois personnes en même temps qui gèrent une équipe de 150 ouvriers, c'est sûr qu'il y a un minimum de remplacements à pourvoir à ce niveau là. Un bilan sera effectué par la cellule Management sur la réorganisation des services et notamment du Service Urbanisme, des marchés publics, sur la gestion du personnel et des salaires. Il faut savoir que beaucoup de nos employés sont issus de la fusion des communes et

que donc, ils ont entre 50 et 56-57 ans et que donc, d'ici quelques temps on va connaître une vague de départs et donc il faudra prévoir ces remplacements pour continuer à fonctionner de façon optimale. Sachez également pour votre information qu'il existe un journal interne à la Ville de Mons qui s'appelle « Le Dragon Déchaîné » et commun à la Ville de Mons et au CPAS, on y trouve les mouvements du personnel dans ce journal, des photos de présentation de certains services, des mises en valeur de certaines personnes, il y a aussi des moments de convivialité qui sont organisés telles que la St-Nicolas ou le barbecue du Doudou auxquels ont participé l'année dernière entre 400 et 500 personnes. Il y a aussi un accueil qui est prévu pour les nouveaux arrivants avec la présentation des différents services, avec la présentation des formations qui peuvent être organisées, avec un mot d'accueil qui est fait par notre Secrétaire communal. Pour information et vous devez quand même savoir que la Ville de Mons ne compte pas moins de 1.560 personnes physiques qui travaillent ici au sein de cette Administration. Moyennant ces différentes informations et réponses qu'ont pu apporter les membres du Collège, je repasse la parole à M. VISEUR.

M. VISEUR, Conseiller : Oui, pour une contre réplique. D'abord, sur les problèmes que j'avais abordés sur l'énergie, j'ai entendu les réponses et notamment celle de M. BARVAIS et c'est vrai que ce n'est pas la première fois que j'ai l'impression que sur cette matière là on est plus dynamique au CPAS qu'à la Ville parce que M. DARVILLE me dit oui, on remplace des toitures, on remplace des châssis, etc, ne parlons pas de l'éclairage public parce que là les prix vont être différents mais je vois que les budgets ne diminuent pas donc on consomme moins mais les budgets ne diminuent pas. Il faudrait m'expliquer, c'est bizarre. Je crois qu'on peut faire plus. Maintenant, pour les différentes suggestions que j'avais faites par très spectaculaires mais certaines, à mon avis, pourraient être efficaces, je ne demande pas de réponse tout de suite, je demande seulement qu'elles soient prises en considération par le Collège et nous y reviendrons plus tard, mesure par mesure éventuellement, on peut en rediscuter mais pas nécessairement maintenant tant que le Collège n'en a pas discuté au préalable.

M. HOUDART, Bourgmestre ff : Merci M. VISEUR. On peut passer au vote ?

L'Assemblée passe au vote du point suivant :

3<sup>e</sup> objet : CPAS. Budget général des recettes et des dépenses – exercice 2007.  
Approbation. Gestion f. CPAS

33 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme. POURBAIX, MM. DUQUENNE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 102e annexe

L'Assemblée passe au vote du point suivant :

13<sup>e</sup> objet : Budget général des recettes et des dépenses pour l'exercice 2007.  
G.F. Budget 2007

30 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS. DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS. Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA. MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ. Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME. BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X. BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART.

10 NON : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, Mmes PREVOT, DEJARDIN, M. TOUBEAU.

ADOPTE – 103e annexe

L'Assemblée passe au vote du point suivant :

19<sup>e</sup> objet : Régie foncière –Budget 2007. Régie foncière RF/SD/compt.

30 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS. DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS. Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA. MM. ROSSI, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ. Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME. BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X. M. BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART.

7 NON : M. BAILLY, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. DUQUENNE. HAMBYE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU.

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT.

ADOPTE – 104e annexe

Nous allons maintenant passer au huis clos.

La séance s'ouvre à huis clos avec 40 présents

Sont absents : M. BEUGNIES, Mme COUSTURIER, M. MERCIER W.,  
MM. LAFOSSE, TONDREAU

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

35<sup>e</sup> objet : Union des Villes et Communes de Wallonie ASBL – Désignation d'un représentant de la Ville à l'Assemblée générale. Secrétariat MPO/JYD

ADOPTE – 105<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

36<sup>e</sup> objet : Union des Villes et Communes de Wallonie ASBL – Désignation d'un représentant de la Ville au Conseil d'administration. Secrétariat MPO/JYD

ADOPTE – 106<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

37<sup>e</sup> objet : IGRETEC. Désignation des représentants de la Ville aux A.G.  
Secrétariat Igretec/MPO

ADOPTE – 107<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

38<sup>e</sup> objet : C.H.U. Ambroise Paré. Désignation des représentants de la Ville aux A.G.  
Secrétariat CHU.A.PARE

ADOPTE – 108<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

39<sup>e</sup> objet : ITRADEC. Désignation des représentants de la Ville aux A.G.  
Secrétariat Itradec/MPO

ADOPTE – 109<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

40<sup>e</sup> objet : CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTE DES CANTONS DE MONS.  
Désignation des représentants de la Ville aux A.G. Secrétariat CISM/MPO

ADOPTE – 110<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,  
41° objet : INTERCOMMUNALE DU BOIS D'HAVRE. Désignation des représentants  
 de la Ville aux A.G. Secrétariat IBH/MPO

ADOPTE – 111° annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,  
42° objet : IDEA. Désignation des représentants de la Ville aux A.G.  
 Secrétariat IDEA/MPO

ADOPTE – 112° annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,  
43° objet : I.E.H. Désignation des représentants de la Ville aux A.G.  
 Secrétariat IEH/MPO

ADOPTE – 113° annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,  
44° objet : I.G.H. Désignation des représentants de la Ville aux A.G.  
 Secrétariat IGH/MPO

ADOPTE – 114° annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,  
45° objet : I.P.F.H. Désignation des représentants de la Ville aux A.G.  
 Secrétariat IPFH/MPO

ADOPTE – 115° annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,  
46° objet : I.H.F. Désignation des représentants de la Ville aux A.G.  
 Secrétariat IHF/MPO

ADOPTE – 116° annexe

47° objet : Villes et Cinéma Wallonie-Bruxelles – Représentation de la Ville  
 après le renouvellement du Conseil communal du 4.12.2006. Culture 6346

REMIS

48° objet : Conseil Supérieur des Bibliothèques Publiques. Représentation  
 de la Ville après le renouvellement du Conseil communal du 4.12.2006.  
 Culture 6726

REMIS

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,  
49<sup>e</sup> objet : Centre Culturel Transfrontalier de Mons-Le Manège.Mons. Représentation de la Ville après le renouvellement du Conseil communal du 4.12.2006.  
 Culture 6305B

ADOPTE – 119<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,  
50<sup>e</sup> objet : Orchestre Royal de Chambre de Wallonie. Représentation de la Ville après le renouvellement du Conseil communal du 4/12/2006. Culture 6309

ADOPTE – 120<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,  
51<sup>e</sup> objet : Fondation Mons 2015. Désignation des représentants de la Ville Cab.Bourg.

ADOPTE – 121<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,  
52<sup>e</sup> objet : Mons-Métropole. Désignation des représentants de la Ville Cab. Bourg.

ADOPTE – 122<sup>e</sup> annexe

53<sup>e</sup> objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,  
 a) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 2/3 temps à une graduée en sciences juridiques. 1<sup>e</sup> 11370

ADOPTE – 123<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,  
 b) Mise à la pension pour inaptitude physique définitive d'une employée d'administration. 1<sup>e</sup> 3298

ADOPTE – 124<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,  
 c) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps accordée à une employée d'administration dans le cadre de l'assistance médicale. 1<sup>e</sup> 10126

ADOPTE – 125<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- d) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps accordée à une employée d'administration dans le cadre de l'assistance médicale.  
1<sup>e</sup> 4418

ADOPTE – 126<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- e) Interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5<sup>e</sup> temps accordée à un employé d'administration. 1<sup>e</sup> 11238

ADOPTE – 127<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- f) Interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps accordée à une employée d'administration. 1<sup>e</sup> 4120

ADOPTE – 128<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- 54<sup>e</sup> objet : SERVICES TECHNIQUES. Démission honorable d'un Premier Attaché Responsable du Service des Bâtiments. 1<sup>e</sup> 3411

ADOPTE – 129<sup>e</sup> annexe

55<sup>e</sup> objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Prorogation de l'interruption complète de carrière accordée à un brigadier définitif.  
1<sup>e</sup> 11336

ADOPTE – 130<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Mise à la pension pour inaptitude physique définitive d'un ouvrier qualifié.  
1<sup>e</sup> 3932

ADOPTE – 131<sup>e</sup> annexe

56<sup>e</sup> objet : PERSONNEL CONTRACTUEL

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Mise à disposition auprès de l'ASBL « AIS » d'un employé administratif.  
1<sup>e</sup> 12249.6

ADOPTE – 132<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Mise à disposition auprès de l'ASBL « AIS » d'un employé administratif.  
1<sup>e</sup> 17762

ADOPTE – 133<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- c) Mise à disposition auprès de l'ASBL « Toit et Moi » d'une assistante sociale.  
1<sup>e</sup> 11646.7

ADOPTE – 134<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- d) Mise à disposition auprès de l'ASBL « Parenthèse » d'un éducateur classe 1 à ½ temps. 1<sup>e</sup> 12012.2

ADOPTE – 135<sup>e</sup> annexe

57<sup>e</sup> objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Interruption de carrière à 1/5e temps accordée à une employée d'administration – prorogation. 1<sup>e</sup> 10661

ADOPTE – 136<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Modification de la pause-carrière d'une ouvrière qualifiée-cuisinière. 1<sup>e</sup> 10670.fc

ADOPTE – 137<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- c) Prolongation d'un congé parental accordé à une employée d'administration.  
1<sup>e</sup> 11247.fc

ADOPTE – 138<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- d) Octroi d'une interruption de carrière d'1/5e temps à une employée d'administration.  
1<sup>e</sup> 10819.fc

ADOPTE – 139<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- e) Prolongation d'une interruption complète de carrière accordée à un employé d'administration. 1<sup>e</sup> 10940.fc

ADOPTE – 140<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- f) Prolongation d'une interruption de carrière d'1/5 temps accordé à une employée d'administration. 1<sup>e</sup> 11245.fc

ADOPTE – 141<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- g) Interruption de carrière à ½ temps jusqu'à la pension d'une employée d'administration – autorisation. 1<sup>e</sup> 11855.fc

ADOPTE – 142<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

58<sup>e</sup> objet : PERSONNEL NON-ENSEIGNANT. Mise à disposition de personnel – conventions. 1<sup>e</sup> JN-GEN-ASBL

01/02/03/04/05/06/07/08/09/10/11/12/13/14/15/16/17/18/19/20/21/22/  
23/24/25/26/27/28/29/30/31/32/33/34/35/36/37/38/39/40/41/42/43/44/  
45/46/47/48/49/50/51/

ADOPTE – 143<sup>e</sup> à 193<sup>e</sup> annexes

59<sup>e</sup> objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Mise en disponibilité pour maladie d'un opérateur centre 100 SI/cell.GRH 11748

ADOPTE – 194<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur SI/cell.GRH 11617

ADOPTE – 195<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- c) Octroi d'un congé préalable à la pension à un caporal pompier professionnel SI/cell.GRH – 22 GEN/ 3521

ADOPTE – 196<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- d) Nomination définitive d'un opérateur centre 100 SI/cell. GRH– 17511

ADOPTE – 197<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- e) Démission honorable d'un Capitaine pompier professionnel SI/cell.GRH – 3922

ADOPTE – 198<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,  
77<sup>e</sup> objet : C.H.U. Ambroise Paré. Désignation d'administrateurs provisoires.  
 Secrétariat CHU/MPO

ADOPTE – 199<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,  
60<sup>e</sup> objet : Rénovation urbaine de Jemappes – renouvellement de la Commission locale  
 de rénovation urbaine. Aménagement Ter. et Permis UR 2006

ADOPTE – 200<sup>e</sup> annexe

61<sup>e</sup> objet : ASBL MONS-LOGEMENT. Renouvellement des membres de l'AG et du  
 CA. Cellule Logement

REMIS

62<sup>e</sup> objet : Société Terrienne de Crédit Social du HAINAUT. Renouvellement des  
 membres de l'AG et du CA. Cellule Logement

REMIS

63<sup>e</sup> objet : ASBL Régie des Quartiers de MONS-FRAMERIES-COLFONTAINE.  
 Renouvellement des membres de l'AG, du CA et du SAC (Service d'Activité  
 Citoyenne). Cellule Logement

REMIS

64<sup>e</sup> objet : ASBL « ECOMONS ». Désignation des représentants de la Ville.  
 Développement Économique AE4/SG/MRD

REMIS

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,  
65<sup>e</sup> objet : Désignation des représentants de la Ville de Mons à l'ASBL « Centre  
 Montois des Sports, de la Jeunesse et des Loisirs ». Sports

ADOPTE – 203<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,  
66<sup>e</sup> objet : Désignation des représentants de la Ville de Mons à l'ASBL « Centre Sportif  
 d'Havré. Sports

ADOPTE – 204<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,  
67<sup>e</sup> objet : Désignation des représentants de la Ville de Mons à l'ASBL « Mons Invest  
 Sports ». Sports

ADOPTE – 205<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,  
68<sup>e</sup> objet : Renouvellement des membres de la commission de surveillance pour le crématorium. Inhumations

ADOPTE – 206<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,  
69<sup>e</sup> objet : Désignation des Conseillers communaux pour la composante 1 de la Commission communale de l'accueil. Mobilité Jeunesse

ADOPTE – 207<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,  
70<sup>e</sup> objet : Aide à la Promotion de l'Emploi. Prolongation d'une interruption de carrière à ½ temps à une puéricultrice. 1<sup>e</sup> 10933.fc

ADOPTE – 208<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,  
71<sup>e</sup> objet : CPEONS. Désignation des représentants de la Ville de Mons. 8e/2<sup>e</sup> 760

ADOPTE – 209<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,  
72<sup>e</sup> objet : Écoles Primaires et Maternelles communales.  
 Désignation des représentants de la Ville de Mons au sein de l'ASBL « Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces ». 8e/2e 760

ADOPTE – 210<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,  
73<sup>e</sup> objet : Écoles Primaires et Maternelles communales.  
 Désignation des représentants de la Ville de Mons au sein de l'ASBL « Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces » - Commission zonale de la gestion des Emplois. 8e/2<sup>e</sup> 760a

ADOPTE – 211<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,  
74<sup>e</sup> objet : Comité de Concertation pour la Prévention et la Protection au Travail – Désignation des représentants du P.O. 8e/2<sup>e</sup> 1628

ADOPTE – 212<sup>e</sup> annexe

75<sup>e</sup> objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

1) Désignations à titre intérimaire d'instituteurs(trices) primaires. 8e/1e  
 3621/3160/3373/3351(2)/3135/3475/3528(2)/3375(2)/3310(2)/3527/3304

ADOPTE – 213<sup>e</sup> à 227<sup>e</sup> annexes

- 2) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice primaire.  
8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 3160

REMIS

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- 3) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de morale laïque pour 2006-2007.  
8e/1<sup>e</sup> 1044

ADOPTE – 228<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- 4) Désignations à titre intérimaire de maîtres spéciaux de morale laïque. 8e/1<sup>e</sup>  
3159(7)/7269/3338/3526(2)/3372/3525(3)/3520(3)/3475(3)/3527

ADOPTE – 229<sup>e</sup> à 249<sup>e</sup> annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- 5) Réaffectation à titre intérimaire d'un maître spécial de morale laïque.  
8e/1e 3159

ADOPTE – 250<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- 6) Réaffectations à titre définitif de maîtres spéciaux de morale laïque.  
8e/1<sup>e</sup> 3157/3159

ADOPTE – 251<sup>e</sup> et 252<sup>e</sup> annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- 7) Octroi d'un congé parental à une maîtresse spéciale de morale laïque définitive.  
8e/1<sup>e</sup> 3064

ADOPTE – 253<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- 8) Octroi d'une interruption partielle de carrière à une maîtresse spéciale de morale laïque. 8e/1<sup>e</sup> 3064

ADOPTE – 254<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- 9) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion orthodoxe pour 2006-2007.  
8e/1<sup>e</sup> 1633

ADOPTE – 255<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

10) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtres spéciaux de religion orthodoxe. 8e/1<sup>e</sup> 3201/3212

ADOPTE – 256<sup>e</sup> et 257<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

11) Ratifications de désignations à titre intérimaire d'institutrices primaires. 8e/1<sup>e</sup> 3338/3524

ADOPTE – 258<sup>e</sup> et 259<sup>e</sup> annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

12) Modification de la délibération octroyant une interruption partielle de carrière dans le cadre du congé parental à une institutrice primaire définitive. 8e/1<sup>e</sup> 3047

ADOPTE – 260<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

13) Modification de la délibération octroyant un détachement en qualité d'assistante psycho-pédagogique dans un centre PMS de la Communauté française à une institutrice primaire définitive. 8e/1<sup>e</sup> 7786

ADOPTE – 261<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

14) Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite octroyée à une institutrice primaire définitive. 8e/1<sup>e</sup> 5589

ADOPTE – 262<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

15) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion protestante pour 2006-2007. 8e/1<sup>e</sup> 1050

ADOPTE – 263<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

16) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtres spéciaux de religion protestante pour 2006-2007. 8e/1<sup>e</sup> 3397/3198/8144/3461

ADOPTE – 264<sup>e</sup> à 267<sup>e</sup> annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

17) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion catholique pour 2006-2007. 8e/1<sup>e</sup> 113

ADOPTE – 268<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

18) Désignations à titre intérimaire de maîtresses spéciales de religion catholique.

8e/1<sup>e</sup> 3411(3)/3138(2)/3336(2)/3624

ADOPTE – 269<sup>e</sup> à 276<sup>e</sup> annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

19) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtresses spéciales de religion catholique. 8e/1<sup>e</sup> 3138/3336

ADOPTE – 277<sup>e</sup> et 278<sup>e</sup> annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

20) Désignations à titre intérimaire de maîtres spéciaux d'éducation physique.

8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 3568(2)/3570/3569/3548/3358(2)/3359(2)

ADOPTE – 279<sup>e</sup> à 287<sup>e</sup> annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

21) Octroi de détachements à des maîtresses spéciales de religion catholique.

8e/1<sup>e</sup> 8156/7932

ADOPTE – 288<sup>e</sup> et 289<sup>e</sup> annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

22) Ratification des services prestés par une directrice d'école à titre intérimaire.

8e/1<sup>e</sup> 6431

ADOPTE – 290<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

23) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de seconde langue pour 2006-2007.

8e/1<sup>e</sup> 103

ADOPTE – 291<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

24) Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'une maîtresse spéciale de seconde langue. 8e/1<sup>e</sup> 3118

ADOPTE – 292<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

25) Réaffectation à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale de seconde langue.

8e/1<sup>e</sup> 3118

ADOPTE – 293<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

26) Désignation à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale de seconde langue.

8e/1<sup>e</sup> 3153

ADOPTE – 294<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

27) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1e

3623/3501(2)/3620/3618/3577(2)/3556/3567/3191/3376/3630/3631(2)

ADOPTE – 295<sup>e</sup> à 308<sup>e</sup> annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

28) Ratification de décision d'écartement d'une institutrice maternelle dans le cadre de la protection de la maternité 8e/1<sup>e</sup> 3505

ADOPTE – 309<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

29) Ratification de services prestés d'une institutrice maternelle 8e/1<sup>e</sup> 5527

ADOPTE – 310<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

30) Désignation d'institutrices maternelles, à titre temporaire dans un emploi vacant

8e/1e 3142/3481/3556

ADOPTE – 311<sup>e</sup> à 313<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

31) Modification de la délibération du 22/01/07 ayant pour objet la désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire 8e/1<sup>e</sup> 3549

ADOPTE – 314<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

32) Retrait de la délibération du 21/11/05, désignant une institutrice maternelle à titre intérimaire 8e/1<sup>e</sup> 3314

ADOPTE – 315<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

33) Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle intérimaire sur l'écartement de la maternité et du congé de maternité d'une institutrice maternelle définitive 8e/1<sup>e</sup> 3314

ADOPTE – 316<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

34) Désignation d'une maîtresse spéciale de psychomotricité à titre temporaire  
8e/1<sup>e</sup> 3359

ADOPTE – 317<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

35) Retrait de la délibération du 20.03.06 et modification de la délibération du 23.01.06  
portant sur la désignation d'une institutrice à titre intérimaire. 8e/1<sup>e</sup> 3410

ADOPTE – 318<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

36) Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire  
8e/1<sup>e</sup> 3503

ADOPTE – 319<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

37) Modification de la délibération du 20/11/06 ayant pour objet la désignation d'une  
institutrice maternelle à titre intérimaire 8e/1<sup>e</sup> 3410

ADOPTE – 320<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

38) Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire  
8e/1<sup>e</sup> 3516

ADOPTE – 321<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

39) Ratification des services prestés par une institutrice maternelle à titre intérimaire  
8e/1<sup>e</sup> 3516

ADOPTE – 322<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

40) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice maternelle  
8e/1<sup>e</sup> 3625

ADOPTE – 323<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

41) Retrait de la délibération du 22/01/07 portant sur la désignation d'une institutrice  
maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant . 8e/1<sup>e</sup> 3567

ADOPTE – 324<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

42) Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant  
8e/1<sup>e</sup> 3567

ADOPTE – 325<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

43) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice maternelle définitive  
8e/1<sup>e</sup> 7842

ADOPTE – 326<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

44) Modification de la délibération du 22/01/07 ayant pour objet la désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant pour un temps plein  
8e/1<sup>e</sup> 3454

ADOPTE – 327<sup>e</sup> annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Madame la Présidente constate qu'au voeu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2007.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

La Bourgmestre ff-Présidente

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Catherine HOUDART.

=====